

POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais

2000-2005



CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'OUTAOUAIS

Québec  
Ministère
des Régions



Cette publication a été réalisée
par le ministère des Régions

Partenaire :
Conseil régional de développement de l'Outaouais

Dépôt légal - 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-36653-0
©Gouvernement du Québec, 2000

Entente cadre

de développement

de la région de l'Outaouais

2000-2005

Entre

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
représenté par le **MINISTRE DES RÉGIONS,**
Monsieur Jean-Pierre Jolivet

et

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
et MINISTRE RESPONSABLE DE
LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS,**
Monsieur Joseph Facal,
dûment autorisés,

et

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'OUTAOUAIS,**
corporation légalement constituée,
représentée par son président,
Monsieur Mario Laframboise,
dûment autorisé.

Signée à Hull

le 21^e jour de juin 2000

Par sa *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement du Québec a annoncé clairement son intention de s'associer aux différentes collectivités pour favoriser, en partenariat avec elles, le développement intégré de leur territoire.

Les préoccupations de la région sont fort bien exprimées dans l'entente cadre. D'abord, par la place qui est faite aux jeunes, aux femmes et aux personnes immigrantes en regard de leur épanouissement et de leur pleine participation aux efforts de développement. Ensuite, par le concept «Outaouais 2010» qui exprime la volonté de la région de devenir un pôle de développement de la connaissance et du savoir.

L'envergure et la qualité de cette entente cadre confirment la pertinence de la concertation et du partenariat entre les acteurs du développement et les représentants gouvernementaux. Elle est le résultat tangible de notre engagement à développer avec la région une compréhension commune de ses spécificités et à mettre de l'avant des actions pertinentes répondant aux priorités régionales.

Monsieur Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions

Par la signature de l'entente cadre de développement le 21 juin dernier en Outaouais, le gouvernement du Québec a su démontrer sa volonté de travailler de concert avec le conseil régional de développement afin d'assurer une harmonisation de leurs interventions respectives, ce résultat étant le fruit d'un long exercice de préparation et de négociation entre le gouvernement du Québec et ses partenaires.

La publication de ce document ne signifie nullement que le travail est achevé, bien au contraire ! Il faut dès lors s'assurer que les acteurs gouvernementaux, économiques, sociaux, communautaires et culturels soient en mesure de poursuivre le travail déjà amorcé lors de la signature de l'entente cadre de développement. Ainsi, le résultat obtenu par ce travail de longue haleine se traduira par un plan d'action régional.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la signature de l'entente cadre de développement. Je veux également vous assurer de mon entière collaboration dans la poursuite du travail déjà amorcé.

Monsieur Joseph Facal
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
et ministre responsable de la région de l'Outaouais

La signature de l'entente cadre entre le Conseil régional de développement de l'Outaouais et le gouvernement vient couronner 18 mois d'efforts intenses, au cours desquels intervenants et partenaires de la région ont concerté leurs actions pour orienter l'avenir de l'Outaouais. L'objectif visé est de diminuer les iniquités entre les milieux urbain et rural, entre hommes et femmes et entre les générations, afin de donner aux jeunes la place qui leur revient et d'assurer un développement socio-économique harmonieux de l'Outaouais. La région doit aussi, d'ici 2010, devenir un véritable pôle de développement de la connaissance et du savoir. Cette approche s'appuie sur une vision à long terme et la présente entente en constitue le premier jalon. Intégrer les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) dans tous les secteurs de l'activité humaine, voilà pour notre région le défi de la modernité.

Aussi, à titre de président du Conseil régional de développement de l'Outaouais, il me fait plaisir aujourd'hui de soumettre à l'attention des intervenants, de la population de la région de l'Outaouais et de tout le Québec, la nouvelle entente cadre liant le Conseil régional de développement de l'Outaouais et le gouvernement du Québec. D'une durée de cinq ans (2000-2005), l'entente vise à faire progresser de façon significative l'économie de la région, tout en assurant une meilleure qualité de vie à ses citoyens et citoyennes.

Monsieur Mario Laframboise
Président du Conseil régional
de développement de l'Outaouais

Table

des matières

Mot du ministre des Régions	3
Mot du ministre responsable de la région de l'Outaouais ..	3
Mot du président du Conseil régional de développement de l'Outaouais	3
Préambule	7
Définitions	11
1. Objet et but de l'entente	13
1.1 Objet de l'entente	13
1.2 But de l'entente	13
2. Axes et priorités de développement	15
2.1 Le cadre général	15
2.1.1 Le cadre de référence	15
2.1.2 Le contexte outaouais	17
2.1.3 Une vision à partager	18
2.2 Les axes et les priorités de développement ..	19
3. Engagements des parties	77
4. Modalités d'application de l'entente	79
4.1 Durée de l'entente	79
4.2 Portée de l'entente	79
4.3 Modification de l'entente	79
4.4 Communications entre les parties	80
Annexes	81
1. Ententes spécifiques en vigueur	83
2. Ententes spécifiques en négociation	85
3. Projets d'ententes spécifiques potentielles ..	87

Préambule

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., C. M-25.001) prévoit notamment que le ministre des Régions a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de la *Loi sur le ministère des Régions* prévoit que le ministre des Régions élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et supervise leur réalisation et considérant que le gouvernement du Québec a adopté la *Politique de soutien au développement local et régional* ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à consolider le partenariat gouvernement-régions et à assurer une plus grande participation des milieux régionaux et locaux aux choix gouvernementaux et aux décisions relatives au développement de leur territoire, et ce, en vue d'adapter les politiques et les programmes aux réalités locales et régionales ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique reconnaît au Conseil régional de développement de l'Outaouais son caractère représentatif de l'ensemble des forces vives du milieu dans un souci d'équité hommes-femmes. De plus, la région vise une équité entre le rural et l'urbain et entre les générations ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique réaffirme l'importance des ententes cadres de développement comme outil privilégié de concertation et de partenariat entre le gouvernement et chacune des régions, parce qu'elles permettent de traduire sous forme d'engagement mutuel la contribution du gouvernement et de la région, à la réalisation de la planification stratégique régionale ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique confie un rôle clé aux ententes spécifiques en vue de l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales et, qu'elle précise que les conférences administratives régionales et les conseils régionaux de développement définiront conjointement sur la base des ententes cadres, les mesures, les activités et les interventions pouvant faire l'objet de discussions menant à la conclusion d'ententes spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de la *Loi sur le ministère des Régions* prévoit que le conseil régional de développement est pour la région qu'il représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement et que l'article 20 de cette loi précise notamment que chaque conseil régional de développement :

- > a principalement pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner avis au ministre sur tout ce qui touche le développement de la région ;
- > établit un plan stratégique définissant les axes et les priorités de développement de la région et conclut avec le gouvernement, sur la base de ce plan stratégique, une entente cadre dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement de la région ;
- > conclut également, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour la mise en œuvre de l'entente cadre ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Régions* a institué le Fonds de développement régional et qu'une entente de gestion signée entre le Conseil régional de développement de l'Outaouais et le ministre des Régions, en vertu de l'article 19 de cette loi, établit notamment les montants affectés au financement des ententes spécifiques et des projets à caractère régional ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente cadre de la région de l'Outaouais est échue depuis le 8 septembre 1999 et qu'une nouvelle entente cadre doit être conclue avec le Conseil régional de développement de l'Outaouais, et considérant que le Conseil régional de développement de l'Outaouais a adopté son plan stratégique le 21 février 2000 et que l'entente cadre a été élaborée sur la base de ce plan stratégique et de l'Avis de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais adopté le 3 avril 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Outaouais a adopté le projet d'entente cadre 2000-2005 le 15 mai 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence administrative régionale de l'Outaouais a adopté le projet de l'entente cadre 2000-2005 le 1er mai 2000 et entériné, lors d'une rencontre spéciale le 15 mai 2000, la version amendée du projet de l'entente cadre 2000-2005 suite aux modifications proposées par le conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE sur proposition du ministre des Régions et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre responsable de la région de l'Outaouais, le gouvernement du Québec a approuvé les termes de la présente entente 2000-2005 ;

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de l'Outaouais conviennent de ce qui suit :

Définitions

Dans la présente entente, on entend par :

gouvernement :

le gouvernement du Québec ;

ministre :

le ministre des Régions ;

ministre responsable de la région :

le ministre désigné pour représenter le gouvernement dans la région de l'Outaouais et pour défendre les intérêts de cette région auprès du Conseil des ministres et de l'Assemblée nationale ;

conseil régional :

le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) reconnu à titre de conseil régional en vertu du décret 1630-92 du 19 novembre 1992 et constituant l'interlocuteur privilégié du gouvernement dans la région de l'Outaouais ;

conférence administrative régionale :

structure de concertation interministérielle instituée en vertu du décret 107-2000, du 9 février 2000, et ayant pour mission d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielle en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle ;

planification stratégique :

document d'orientation adopté au nom de la région de l'Outaouais par le conseil régional, au terme de sa démarche de planification stratégique régionale. Cette planification décrit les enjeux propres à la région, en faisant état de ses forces et de ses faiblesses, et identifie les axes et les priorités de développement de la région pour un horizon de cinq ans ;

entente cadre :

convention entre le gouvernement et le conseil régional établie sur la base du plan stratégique régional et dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement auxquels le gouvernement sera associé en vue du développement de la région. L'entente cadre a une durée de cinq ans et elle est complétée par deux plans d'action au cours de cette période ;

axe de développement :

grand objectif de développement de la région ;

priorité de développement :

objectif particulier jugé prioritaire pour la réalisation d'un axe de développement ;

entente spécifique :

convention entre le conseil régional et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités de la région qu'il représente l'action gouvernementale en matière de développement régional ;

plan d'action pour la mise en œuvre de l'entente cadre :

ensemble des dispositions précisant les actions à entreprendre et définissant les moyens appropriés en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre ;

Fonds de développement régional :

fonds institué par l'article 24 de la Loi sur le ministère des Régions et affecté au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et des projets à caractère régional, et dont l'administration est confiée au ministre ;

rencontre annuelle :

rencontre statutaire annuelle entre le conseil régional et le ministre des Régions, et/ou le ministre responsable de la région, en vue, entre autres, de permettre aux parties de suivre le plan d'action de l'entente cadre, d'évaluer les résultats atteints et, le cas échéant, de convenir des modifications à apporter au plan d'action ou à l'entente cadre.

1

Objet et but

de l'entente

1.1 Objet de l'entente

La présente entente a pour objet :

- > d'identifier et de reconnaître les axes et les priorités de développement auxquels les parties conviennent de s'associer pour le développement de la région de l'Outaouais en insistant sur la place prépondérante à assurer aux jeunes, aux femmes et aux personnes immigrantes dans une perspective de développement du potentiel humain ;
- > d'indiquer les modalités de partenariat convenues entre les parties dans la mise en œuvre des mesures de cette entente.

1.2 But de l'entente

La présente entente a pour but :

- > d'orienter l'action des ministères et des organismes gouvernementaux vers la réalisation des axes et des priorités reconnus par les parties ;
- > d'orienter l'action des intervenants et des intervenantes régionaux vers la réalisation des axes et des priorités reconnus par les parties ;
- > de servir de base aux discussions et aux négociations entre le conseil régional et les ministères et organismes gouvernementaux en vue de la conclusion d'ententes spécifiques ;
- > de baliser ou d'encadrer l'affectation du Fonds de développement régional ;
- > de servir de base aux discussions qu'entreprendront le conseil régional et les ministères et organismes membres de la Conférence administrative régionale en vue de la conclusion du plan d'action ;
- > d'identifier et de préciser, le cas échéant, la liste et les objets particuliers d'ententes spécifiques à discuter, à négocier et à mettre en œuvre pendant la durée de l'entente cadre ;
- > d'augmenter la richesse et de réduire les inégalités entre les personnes.

2

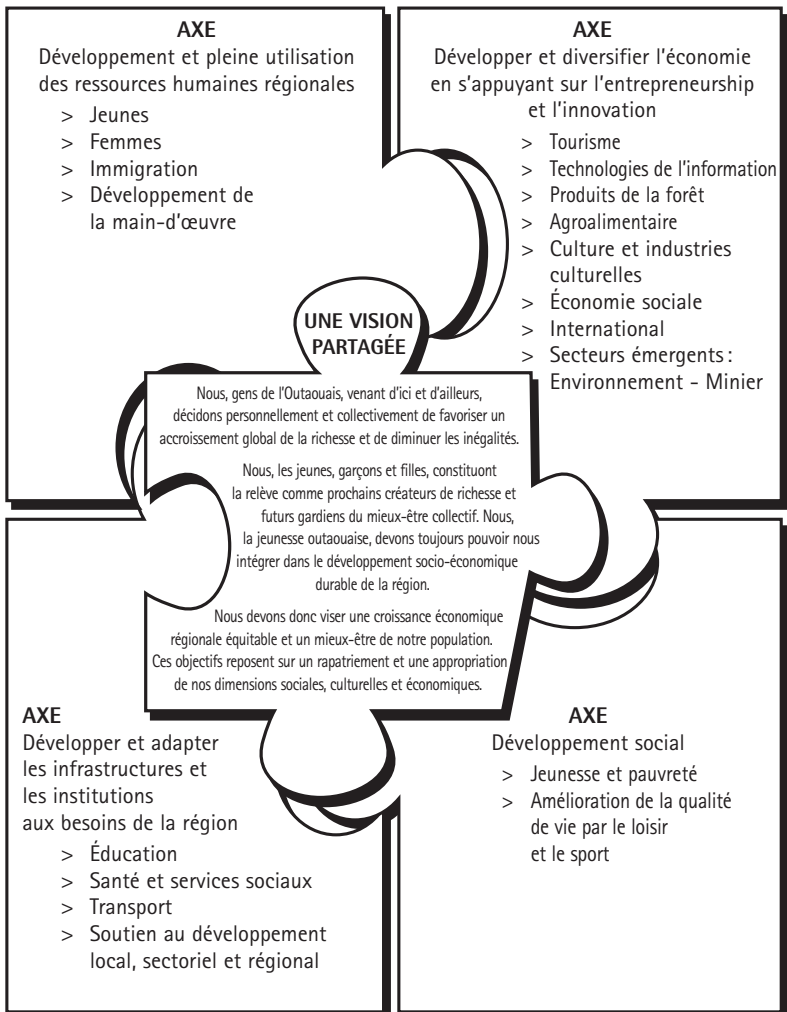
Axes et priorités

de développement

2.1

Le cadre général

2.1.1 Le cadre de référence La planification stratégique 2000-2004, adoptée le 21 février 2000 par le conseil régional, reconnaît et intègre l'essentiel des analyses, des choix et des visées d'avenir de l'ensemble des intervenants et intervenantes impliqués dans le développement de la région. Le cadre de référence de la planification stratégique repose sur les quatre axes suivants :



Pour assurer le développement socio-économique de la région de l'Outaouais, nous devons intervenir simultanément et de façon coordonnée au niveau de ces quatre axes. En effet, à quoi bon faire des efforts pour attirer ou développer des entreprises dans la région si, d'un autre côté, la région n'est pas capable d'offrir un bassin suffisant de main-d'œuvre qualifiée, si elle n'a pas les institutions, les infrastructures minimales requises ou si elle n'offre pas une qualité de vie qui va attirer et maintenir en région les personnes et les entreprises.

La Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO) s'inscrit dans cette démarche. Elle insiste sur le fait que **le potentiel humain** de l'Outaouais doit être au cœur de la planification stratégique. Dans ce contexte, elle situe notre jeunesse au centre de cette démarche et insiste sur la juste place à assurer aux femmes et à la population immigrante pour maximiser leur contribution au développement régional.

La CARO est aussi d'avis que l'ensemble des axes et des priorités que s'est donnés la région dans le cadre de la planification stratégique est conforme aux politiques et aux orientations gouvernementales. Elle veut aussi s'assurer que la présente démarche intègre les objectifs poursuivis par la cinquième orientation de la Politique en matière de condition féminine quant à la place des femmes dans le développement régional. Cette politique interpelle les instances de développement régional afin que les femmes y soient équitablement représentées et que leurs intérêts y soient considérés.

La planification stratégique s'inscrit aussi dans le sens de la Politique de soutien au développement local et régional qui mise sur la responsabilité des régions en lien avec les cinq volets de la Politique active du marché du travail (PAMT) : préparation, insertion, maintien, création et stabilisation à l'emploi.

À cet effet, l'entente cadre et le plan d'action qui en découlera devront traduire de façon significative les priorités suivantes :

- > **la région bénéficie d'un important potentiel humain et elle meta tout particulièrement sur l'intégration des jeunes, des femmes et de la population immigrante dans le développement global de la région ;**
- > **le développement de la main-d'œuvre devra permettre de maximiser l'intégration du potentiel humain de l'Outaouais. Cette intégration passe par l'éducation et la formation des citoyennes et citoyens, notamment par une formation de base (alphabétisation) et une formation générale, professionnelle, technique et post-secondaire adaptée aux besoins identifiés par la région. Elle vise finalement une diplomation accrue et une réussite scolaire maximale.**

2.1.2 Le contexte outaouais

Carrefour naturel et route historique de passage, la région de l'Outaouais a constitué la voie d'accès et de commerce des Premières Nations et, par la suite, des Européens, à la conquête de l'Amérique et de ses ressources, depuis les pelleteries jusqu'aux grands pins. Les forêts, les terres et les mines y étaient, à l'époque, le ferment de l'économie régionale et auront permis d'attirer en Outaouais une importante population d'immigrants. Avec l'industrialisation, l'urbanisation s'est imposée, l'importance géopolitique de la région prenant tout son sens avec l'établissement, à la frontière Québec-Ontario, de la capitale du Canada et la concrétisation du rôle international de la région.

Alliant nature et urbanité, culturellement dynamique et profitant de la présence d'institutions de calibre international, l'Outaouais fait aujourd'hui partie d'une agglomération d'un million d'habitants qui constitue le quatrième pôle urbain au Canada. Ouverte sur le monde, l'Outaouais, terre d'accueil, reçoit chaque année un flot important d'immigrants provenant des autres régions du Québec, du Canada et du monde.

Souvent considérée comme une région de passage, l'Outaouais apparaît en constante définition de ce qu'elle est et le sentiment d'appartenance de sa population y est fort nuancé. C'est une région verte axée sur la transformation de ses richesses naturelles dans un cadre de développement durable. Carrefour technologique, touristique et culturel de premier plan, l'Outaouais, dont l'économie est fortement tertiaire, offre à sa population une très grande qualité de vie et se caractérise par une force de travail jeune, éduquée et bilingue dont le revenu familial se situe parmi les plus hauts au Québec.

Mais l'Outaouais est aussi, sur maints aspects, une région de contrastes : une communauté urbaine plus riche que la moyenne du Québec (malgré l'existence d'enclaves de pauvreté) qui côtoie des MRC parmi les plus pauvres du Québec ; le revenu des hommes et des femmes présente des écarts importants ; deux cultures, l'une francophone et l'autre anglophone, un taux de diplômés universitaires des plus élevés au Québec et un des plus hauts taux de population ne détenant aucun diplôme, combiné avec un des plus hauts taux de décrochage scolaire au Québec ; et enfin, le taux de suicide chez les jeunes le plus élevé au Québec. Face à ce constat, le conseil régional a donc décidé de s'attaquer à ces problèmes.

2.1.3 Une vision à partager Au cours de la prochaine décennie, l'Outaouais est résolue à relever avec détermination les nombreux défis inhérents à sa situation géographique et aux contextes socio-économique et politique particuliers dans lesquels elle évolue et qui influencent, à divers degrés, le développement de sa population. L'Outaouais partage non seulement une frontière avec l'Ontario, mais se situe aussi dans l'aire d'influence de la Capitale fédérale du Canada. La force attractive de cette réalité géopolitique n'est pas sans effets pervers sur l'intégrité et la spécificité québécoise de son milieu de vie, d'autant plus que l'ensemble des municipalités du grand Ottawa ne formera plus bientôt qu'une seule et même entité politique municipale avec ses trois quarts de million de personnes.

L'essor de l'Outaouais passe obligatoirement par une meilleure intégration sociale et culturelle de sa population, soutenue en cela par un développement économique durable et une concertation des différents acteurs du développement de la région. Un des moyens retenus sera la mise sur pied de la Maison de l'Outaouais, lieu régional de rassemblement, de concertation et de prise de décisions. Elle sera aussi un centre de communication et d'information.

L'Outaouais vise à devenir en 2010 un véritable pôle de développement de la connaissance et du savoir. Cette approche du développement s'appuie sur une vision à long terme qui devrait se concrétiser d'ici 2010. La planification stratégique 2000-2004 en constitue le premier jalon. Les deux phases de planification subséquentes, soit celles de 2005-2009 et 2010-2014, viendront affiner la mise en place de cette stratégie. L'Outaouais doit, entre autres, répondre au défi de la modernité en intégrant les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) dans tous les secteurs de l'activité humaine.

2.2 Dans le cadre de la présente entente, les parties
Les axes et les conviennent de s'associer aux axes et aux priorités de
priorités de développement présentés ci-après :
développement

AXE DÉVELOPPEMENT ET PLEINE UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES RÉGIONALES

- **Cible stratégique : Les jeunes**
- **Priorité de développement : Intégrer et faire participer les jeunes au développement local, régional et international**

La mise en œuvre de cette cible vise à assurer la pérennité du Forum Jeunesse–Outaouais, mis sur pied en vue de la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse. En Outaouais, le Forum Jeunesse a reçu le mandat d'agir sur les diverses problématiques soulevées lors de ces événements importants. Il a aussi pour mandat de

coordonner les actions par le biais d'une table régionale et de tables territoriales qui devront intervenir au regard de la formation, du mieux-être, de l'emploi et de l'ouverture sur le monde.

De plus, la Table Éducation-Outaouais doit contribuer activement à mieux arrimer l'offre de formation aux besoins réels du marché du travail. L'Outaouais doit contrer le phénomène du décrochage scolaire en développant des stratégies adaptées aux réalités particulières vécues par les garçons et les filles tant à l'école que dans leur milieu de vie. Pour y parvenir, il faut poursuivre la réflexion avec les partenaires concernés en vue de dégager les causes, d'identifier les solutions et d'élaborer des projets pouvant conduire à des ententes spécifiques en matière d'éducation. Des indicateurs d'évaluation devront être développés pour permettre un suivi de l'évolution et de l'atteinte des objectifs. Le ministère de l'Éducation et le réseau de l'éducation devront accepter, non seulement de s'associer à la démarche, mais de répondre aux attentes proposées en implantant des méthodes alternatives d'apprentissage pour mieux desservir sa population, entre autres, les jeunes de l'Outaouais.

Objectif 1 : Instaurer des mécanismes de soutien auprès des jeunes pour faciliter leur formation, leur intégration et leur maintien en emploi

L'Outaouais est la seule région où les effectifs en formation professionnelle sont en baisse constante depuis plusieurs années, alors qu'ils sont en hausse partout ailleurs au Québec. Cette situation appelle une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés pour valoriser la formation professionnelle et technique et pour développer l'offre de formation en région. Cette mobilisation requiert une sensibilisation des chefs d'entreprises aux problèmes des jeunes.

L'objectif est d'accroître le nombre de stages rémunérés pour les jeunes diplômés en Outaouais. Il faut mettre en place un mécanisme simple et efficace pour informer les jeunes des possibilités d'emplois dans les secteurs économiques prioritaires de la région et utiliser à cette fin les NTIC. De plus, l'accès aux métiers non traditionnels

pour les jeunes filles sera mis en priorité. Dans le but d'initier les jeunes à l'entrepreneuriat privé et collectif, la participation à des concours et le recours à la formation par des moyens novateurs techniques et financiers seront utilisés. Il faut de plus développer des mécanismes pour inciter les jeunes à demeurer en région ou à y revenir après les études faites à l'extérieur de la région. Ces mesures devront être adaptées pour prendre en compte la réalité différente des jeunes garçons et des jeunes filles.

Objectif 2 : Atteindre ou dépasser d'ici cinq ans la moyenne québécoise du taux de diplomation qui est actuellement de 72 % au Québec

L'Outaouais affiche un record bien inquiétant : celui du plus faible taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, après le Nord du Québec, et cet écart s'est maintenu au cours des dernières années. Ce phénomène qui touche davantage les garçons que les filles interpelle tous les secteurs de la société. Pour remédier efficacement à cette situation, la Table Éducation-Outaouais invite à une mobilisation collective l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels de la région dans une démarche concertée et animée par une véritable culture de partenariat. Des stratégies vont devoir être développées pour mener une lutte sans merci au décrochage scolaire et pour favoriser le développement de l'estime de soi chez les jeunes. Des nouvelles approches adaptées aux besoins des jeunes et à ceux du marché du travail devront être implantées. Ces approches répondront aux problématiques différentes vécues par les garçons et par les filles. L'Outaouais souhaite développer un projet de partenariat de type coopératif entre l'école, le milieu et les jeunes.

Pour ce faire, l'Outaouais doit offrir des formations adaptées de type professionnel et spécialisé en région et sur les territoires. La mobilisation des différents intervenants concernés s'inscrira, si possible, à l'intérieur d'une entente spécifique.

Objectif 3 : Assurer une place aux jeunes dans le développement du milieu en favorisant leur implication sociale, politique, culturelle et économique

Inviter annuellement chacun des territoires à élaborer et à réaliser trois projets spécifiques visant l'intégration et l'implication des jeunes dans leur milieu respectif, dont au moins un concernant les intérêts spécifiques des filles. En plus, mettre en place des tables de jeunes pour chacun des territoires, majoritairement composées de filles et de garçons qui verront à identifier leurs besoins ainsi que leurs attentes. Ces tables serviront à coordonner les différentes activités « jeunes » sur leur territoire respectif. Chacune des tables sera également invitée localement à collaborer à la réalisation du « Plan d'action régional intégré (PARI) jeunesse » de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Dédier une ressource loisir/tourisme dans chaque MRC et dans la CUO afin de favoriser l'accessibilité des jeunes aux loisirs. Finalement, en concertation avec la Table Femmes et développement régional du conseil régional, mettre en place des projets de mentorat à l'intention des jeunes femmes intéressées à s'impliquer au sein des instances décisionnelles.

Établir un réseau de parrainage et marrainage entre les gens d'expérience et les jeunes dans les instances décisionnelles et consultatives.

Atteindre une représentation de 13% de jeunes au sein des diverses instances décisionnelles et démarches consultatives de développement local, régional et sectoriel.

Mettre en place, dans chaque municipalité, territoire et à l'échelle régionale, des mécanismes par et pour les jeunes qui serviront, entre autres, à promouvoir l'exercice de la citoyenneté tant dans la communauté que dans la région.

Promouvoir la mise en place d'un système de transport en commun sur les territoires ruraux.

Objectif 4 : Élargir notre ouverture sur le monde

Il apparaît important de développer un réel sentiment d'inclusion chez les jeunes, et pour ce faire, une meilleure connaissance de la région s'impose. Des cours de géographie, d'histoire, de politique et d'économie régionale ainsi que l'apprentissage de l'anglais et d'une troisième langue devront s'ajouter au curriculum. Il faudra, de plus, favoriser l'accès à des échanges internationaux (institutions et entreprises) et implanter un projet éducatif visant la préparation des jeunes à évoluer dans un contexte international et multiculturel. Ces éléments sont essentiels à une bonne ouverture sur le monde. La Table Éducation-Outaouais est invitée à faciliter la formation et l'accès à des équipements multimédias dans les écoles et à un réseau régional intégré de type « VDI » (voie, données, images) qui devront être implantés dans toute la région d'ici cinq ans.

- **Cible stratégique : Les femmes**
- **Priorité de développement : Reconnaître l'apport des femmes et favoriser leur pleine contribution au développement local et régional par une représentation équitable dans les instances décisionnelles, dans les secteurs clés de l'économie et par la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités spécifiques**

Les femmes représentent plus de la moitié (50,7 % en 1996) de la population régionale. Bien qu'elles soient plus actives sur le marché du travail qu'ailleurs au Québec, elles demeurent sous-représentées dans les organismes associés au développement économique régional.

Il est urgent de reconnaître leur apport dans le développement local et régional, et cela, en favorisant leur représentation équitable dans les instances décisionnelles, dans les secteurs clés de l'économie et en prenant en compte leurs intérêts et leurs réalités spécifiques. Les milieux locaux semblent peu sensibilisés aux problématiques reliées aux conditions de vie des femmes. Il ne suffit pas seulement d'accroître la

participation des femmes aux structures décisionnelles, mais aussi de s'assurer que ces mêmes structures prennent en compte les conditions de vie des femmes et adaptent leurs programmes et services en conséquence.

Pour ce faire, la mise en place et la systématisation de la collecte de données ventilées selon le sexe sont essentielles dans tous les secteurs. La région s'engage à assurer un accès équitable des filles et des femmes aux nouveaux emplois dans la région en y consacrant les moyens nécessaires. D'autre part, l'action sur l'ensemble des conditions sociales et économiques des femmes ainsi que leur santé et leur bien-être demeurent incontournables, incluant l'accès à des emplois durables et de qualité.

Une entente spécifique sera élaborée par le conseil régional pour mettre en œuvre la cinquième orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine.

Objectif 1 : Atteindre une représentation de 40% de femmes dans les diverses instances décisionnelles et consultatives de développement local et régional d'ici cinq ans

Développer un mécanisme qui incitera les différentes instances locales et régionales à accroître la représentativité des femmes dans leur rang, tout en favorisant et en soutenant la participation des femmes dans ces instances. Pour ce faire, le conseil régional, avec le Secrétariat à la condition féminine, devra soutenir l'actualisation du projet « Banque de candidates » afin d'en faire un outil de consultation officiel, tant au plan local que régional. De plus, il faut offrir de la formation pour démystifier la politique municipale, scolaire et le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que le fonctionnement des autres instances et secteurs : conseil régional, centres locaux de développement (CLD), comités régionaux et les secteurs économiques prioritaires liés à la planification stratégique. Pour que les femmes soient mieux préparées pour exercer des fonctions au sein des instances décisionnelles, il faut instaurer et développer des réseaux de support pour faciliter les échanges d'information, de coopération, de participation et d'apprentissage.

De plus, le conseil régional s'engage, au sein de son organisation, à promouvoir auprès de ses partenaires régionaux une juste représentativité de femmes et d'hommes. Le conseil régional s'engage à développer des indicateurs de résultats et à promouvoir leur implantation auprès des autres partenaires pour permettre de mesurer l'atteinte de l'objectif.

Objectif 2 : Accroître l'autonomie économique des femmes, notamment chez les plus désavantagées sur le plan de l'emploi, en augmentant leur taux d'activité dans des emplois durables et de qualité

L'égalité économique des femmes constitue une priorité ; elle dépend en partie de l'autonomie et du mieux-être financier des femmes. Pour ce faire, le conseil régional, les ministères et organismes impliqués vont favoriser et soutenir la participation des femmes aux programmes de développement de la main-d'œuvre (formation, perfectionnement, reclassement). Il faut intégrer les actions et consolider les organismes qui agissent auprès des femmes éprouvant des difficultés particulières à intégrer le marché du travail : jeunes mères adolescentes ; femmes monoparentales ; femmes ayant une absence prolongée du marché du travail ; travailleuses confrontées à la disparition d'emplois traditionnels ; femmes de plus de 45 ans et celles qui quittent le marché du travail pour être aidantes naturelles auprès des membres de leur famille. De plus, il faut augmenter la scolarité des jeunes femmes en offrant des services appropriés aux mères adolescentes pour leur permettre de compléter leurs études secondaires.

Pour favoriser l'accès au marché du travail, un réseau de centres de la petite enfance (CPE) et autres services de garde seront développés et implantés sur l'ensemble du territoire. De plus, seront mis en place, pour les familles les plus démunies, des mesures spéciales favorisant l'accès des services de garde aux mères adolescentes, aux familles monoparentales et aux familles à faible revenu.

Objectif 3 : Augmenter de 10 % la main-d'œuvre féminine dans les secteurs économiques prioritaires d'ici cinq ans

Il est urgent de développer des stratégies pour promouvoir auprès des femmes les métiers des secteurs économiques prioritaires de la région. L'intégration des femmes aux formations professionnelles et techniques, notamment dans les secteurs non traditionnels et d'avenir, sera grandement favorisée. Il s'agit d'appuyer la formation sur mesure axée sur les besoins des entreprises, particulièrement dans les secteurs visés d'une part. Et d'autre part, consolider et harmoniser les ressources communautaires et institutionnelles spécialisées dans l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels.

La Table Éducation-Outaouais et la Table Femmes et développement régional, de concert avec Emploi-Québec, seront invitées à la réalisation de cet objectif et à la création d'un réseau pour les travailleuses des secteurs non traditionnels. Ce réseau de soutien facilitera les échanges d'information et d'apprentissage notamment par la formule du mentorat.

Objectif 4 : Favoriser, d'ici cinq ans, l'émergence et la consolidation d'entreprises dirigées par les femmes

La Table Éducation-Outaouais et la Table Femmes et développement régional devront proposer une formation en gestion d'entreprises spécialement conçue pour les femmes qui sont déjà en affaires ou qui souhaitent s'y lancer. Cette formation doit aussi être disponible aux femmes anglophones.

Le conseil régional avec ses partenaires tels les centres locaux de développement, le Centre régional d'analyse intégrée en entrepreneurship (CRAIE), le ministère de l'Industrie et du Commerce développeront une stratégie d'intervention auprès des intervenantes et intervenants financiers régionaux dans le but d'identifier des pistes facilitant l'accès à un financement adéquat pour les femmes.

De plus, il faut favoriser l'intégration des actions et la consolidation des organismes œuvrant auprès des femmes impliquées dans le démarrage d'entreprises. Il y a également lieu d'encourager les femmes à participer au concours régional en entrepreneuriat.

Objectif 5 : Développer et tenir à jour des indicateurs se rapportant à la situation des femmes

La production de données sexuées et d'analyses différenciées dans l'ensemble des champs d'activités déterminés par la planification stratégique régionale est devenue essentielle. Ces données concernent particulièrement les niveaux de participation aux instances décisionnelles dans les secteurs économiques prioritaires, les métiers non traditionnels et d'avenir, l'entrepreneuriat, la formation et les conditions de vie des femmes.

Pour atteindre cet objectif, un projet régional sera élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux pour implanter les outils nécessaires à la production de données sexuées et à l'analyse différenciée.

- **Cible stratégique : Immigration**
- **Priorité de développement : Intégrer et faire participer les personnes immigrantes au développement local et régional**

L'Outaouais doit faire de l'immigration un atout majeur pour son développement économique, culturel et social en travaillant particulièrement sur trois objectifs : la venue d'immigrants et d'immigrantes d'affaires, de travailleurs et de travailleuses spécialisés et la répartition et l'intégration de la population immigrante sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais.

La Table Immigration devra proposer des actions concrètes favorisant l'intégration de cette clientèle au sein des communautés d'accueil et documenter la situation des femmes immigrantes de la région afin d'être en mesure d'adapter les politiques et les programmes à leur réalité. La situation des femmes devra être prise en considération lors des représentations visant à améliorer et à accélérer la reconnaissance des acquis académiques et professionnels des personnes immigrantes.

Sur un horizon de réalisation de cinq ans, l'Outaouais souhaite accueillir et intégrer un nombre d'immigrants et d'immigrantes correspondant à 1 % de la population totale de la région, soit plus de trois mille personnes.

Objectif 1 : Assurer l'établissement, au cours des cinq prochaines années sur le territoire de l'Outaouais, d'environ cent immigrants et immigrantes d'affaires

Le conseil régional signera avec le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) une seconde entente spécifique prévoyant la mise en place d'une ressource chargée de l'immigration d'affaires à l'intérieur d'une structure économique régionale existante. Cette dernière aura notamment le mandat de faire la promotion de l'Outaouais en décrivant ses besoins spécifiques, le tout réalisé en concertation avec les communautés immigrantes déjà en Outaouais et avec le soutien des organisations d'affaires du milieu.

La ressource devra aussi faciliter l'accès à une aide technique et financière adaptée aux besoins de ces gens d'affaires. Cette dernière, en lien avec le MRCI, devra développer des mesures incitatives dans les domaines de la promotion, de la prospection et de l'accueil.

Le conseil régional, les ministères et les partenaires concernés veulent mettre en place un concept d'accueil intégré afin de favoriser l'établissement des investisseurs et des travailleurs spécialisés.

Objectif 2 : Assurer l'établissement au cours des cinq prochaines années sur le territoire de l'Outaouais d'au moins 200 travailleurs et travailleuses spécialisés œuvrant dans les domaines liés à la planification stratégique régionale 2000-2004

En continuité avec l'objectif précédent, la ressource chargée de l'immigration d'affaires devra développer un réseau et adapter les outils donnant accès aux différentes opportunités d'emplois afin de faciliter l'accessibilité des personnes immigrantes au marché du travail. Le MRCI,

conformément à son mandat, s'engagera à identifier et à diriger des travailleurs spécialisés en fonction des domaines prioritaires de l'Outaouais.

La ressource, les organismes spécialisés du milieu, la Table Immigration, jumelés à Emploi-Québec et aux groupes de femmes, seront chargés de mettre en place une filière spéciale pour répondre à ce besoin. Elle devra aussi favoriser le tutorat.

Objectif 3 : Travailler à la répartition équitable de la clientèle immigrante sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais selon le rapport rural/urbain de la population

De concert avec le MRCI, la ressource spécialisée chargée de l'immigration et les acteurs du milieu local travailleront à promouvoir et à développer les moyens techniques essentiels à l'accueil, à l'intégration et à l'établissement de personnes immigrantes sur les territoires. Il y aurait aussi intérêt à sensibiliser les intervenants et les intervenantes à l'immigration et aux réalités interculturelles.

Objectif 4 : Favoriser l'intégration socio-économique et l'autonomie de 75% des immigrantes et des immigrants réfugiés à l'intérieur d'une période de deux ans suivant leur arrivée dans la communauté d'accueil

Le MRCI, la ressource spécialisée chargée de l'immigration et le ministère de la Solidarité Sociale (MSS), de concert avec les organismes du milieu, devront développer une politique régionale d'accueil, d'établissement et d'intégration des personnes immigrantes réfugiées en Outaouais en portant une attention particulière aux réalités des femmes immigrantes et de leur famille. Il faut porter une attention particulière aux jeunes pour faciliter leur autonomie et développer un sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Une fois approuvée, cette politique deviendra l'outil de travail commun visant à faire participer les personnes immigrantes au développement local et régional.

Objectif 5 : Favoriser l'accessibilité des personnes immigrantes à un emploi lié à leur formation

La région devra favoriser la mise en œuvre de mesures permettant une reconnaissance juste et rapide des acquis académiques et professionnels de la personne immigrante auprès des secteurs de l'éducation, des corporations professionnelles, des syndicats, etc.

Des projets tels qu'une alternance formation/travail et des stages appuyés sur la concertation des personnes intervenantes permettront de favoriser l'accessibilité des personnes immigrantes à l'emploi.

De plus, il est important d'élaborer des formations adaptées aux besoins des personnes immigrantes et du milieu au niveau de la formation linguistique.

- **Cible stratégique : Développement de la main-d'œuvre**
- **Priorité de développement : Susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, promouvoir le développement de la main-d'œuvre, améliorer l'offre de main-d'œuvre et influencer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail régional et territorial**

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (Emploi-Québec) agit à titre de maître d'œuvre de la Politique active du marché du travail en partenariat avec les différents intervenants régionaux et locaux.

Emploi-Québec, avec son réseau de bureaux locaux que sont les Centres locaux d'emploi (CLE), est au cœur des interventions régionales et territoriales liées à ladite politique. Emploi-Québec est en mesure de développer et d'intégrer des priorités, des stratégies et d'adapter des mesures actives pour solutionner différents problèmes de préparation, d'intégration, de maintien de création et de stabilisation en emploi.

Objectif 1 : Favoriser la préparation en emploi de la main-d'œuvre de la région en lien avec les aspirations des personnes et les besoins de développement régionaux

L'Outaouais doit trouver réponse à ses maux : sous-scolarisation ; faible taux de diplomation ; désintéressement de la clientèle étudiante ; dépistage tardif ; mauvaise évaluation des différents problèmes ; utilisation déficiente des différents types de formation ; compétences professionnelles discutables et méconnaissance des besoins du marché.

Le Conseil régional de développement de l'Outaouais interpelle ses principaux partenaires que sont Emploi-Québec, le MEQ, la Table Éducation-Outaouais, les Carrefours Jeunesse Emploi afin de proposer et de développer différentes solutions, comme implanter un processus de validation des objectifs professionnels ainsi que du secteur d'activité correspondant, en plus de développer un processus d'évaluation des acquis académiques.

L'acquisition des préalables académiques est un enjeu majeur. Les commissions scolaires doivent établir les passerelles permettant l'intégration des personnes à risque élevé de chômage prolongé n'ayant pas complété leur formation générale de base.

En étroite collaboration avec les Carrefours Jeunesse Emploi, les partenaires régionaux doivent soutenir la mise en place du projet pilote « Solidarité Jeunesse » en Outaouais, ce qui permettra d'améliorer l'orientation professionnelle d'une clientèle cible sans emploi. Qui plus est, cette démarche permettra de mieux connaître les intérêts et les réalités du marché.

Les partenaires doivent unir leurs efforts afin d'améliorer l'orientation professionnelle des étudiants et des étudiantes au regard de la formation professionnelle comme choix de carrière. De nombreux emplois sont disponibles pour les jeunes, les femmes, les autochtones et les personnes immigrantes dans le secteur de la formation professionnelle dont l'offre est paradoxalement en décroissance.

Objectif 2 : Favoriser l'insertion à l'emploi en travaillant sur un meilleur arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre régionale, en prenant en compte les réels besoins des clientèles et des entreprises

Pour favoriser l'insertion à l'emploi, Emploi-Québec doit utiliser la subvention salariale qu'il offre pour inciter les employeurs à embaucher les personnes à risque de chômage prolongé et qui sont prêtes à intégrer le marché du travail. Emploi-Québec et ses partenaires sont invités à faire une plus grande promotion de cette mesure.

Emploi-Québec doit aider les personnes à développer des compétences par l'acquisition d'expériences professionnelles, soit à l'occasion de projets spécifiques ou d'expériences de travail en entreprise. Il doit, au moyen d'incitateurs de retour au travail, encourager les personnes à accepter des emplois tout en s'assurant d'un arrimage rapide entre cette mesure et les offres d'emplois.

Une plus grande utilisation du régime de qualification est aussi un autre moyen que devront privilégier les différents partenaires.

Par ailleurs, et afin d'intéresser davantage les jeunes et les moins jeunes, filles et garçons, à un retour aux études ou à persévérer dans leurs études, il serait pertinent que le conseil régional et ses partenaires développent des projets spécifiques de type « école-entreprise ».

Objectif 3 : Favoriser le maintien et la stabilisation d'emplois surtout dans les secteurs de l'activité économique les plus à risque au chapitre de la précarité des emplois, ceci dans le but de susciter l'émergence d'emplois durables et structurants

Une meilleure connaissance et un accès plus large au Fonds national de formation semblent tout indiqués pour atteindre cet objectif.

Des programmes de formation dédiés aux chefs d'entreprises qui sont confrontés aux nouvelles exigences

du marché devront être développés et offerts par le Centre régional d'entrepreneurship de l'Outaouais.

Par ailleurs, pour favoriser une plus grande stabilisation de l'emploi, le conseil régional et Emploi-Québec estiment qu'il faut soutenir financièrement les PME dans l'élaboration de la mise en place de programmes de perfectionnement, aider les entreprises à faire une meilleure sélection du personnel en soutenant et conseillant les employeurs.

Objectif 4: Favoriser la création d'emplois en s'assurant de l'adéquation des besoins socio-économiques régionaux avec ceux des clientèles prioritaires

La mise en place d'une Table Économie-Emploi par Emploi-Québec, en partenariat avec les Carrefours Jeunesse Emploi, les CLD et la Table Éducation-Outaouais, favorisera l'émergence d'activités concertées de type entrepreneurial.

Il est urgent de constituer le Centre régional d'entrepreneurship qui doit regrouper toutes les institutions d'enseignement de l'Outaouais. L'un de ses premiers mandats sera de constituer un guichet unique en la matière à l'intention des différents employeurs de la région.

Le second mandat sera non seulement de présenter une offre de service unique, mais de la diffuser et de la promouvoir partout sur le territoire. Le démarrage d'entreprises est aussi un élément de l'offre de service.

Objectif 5: Augmenter la participation de la clientèle visée à des mesures d'insertion sociale, diversifier les organismes promoteurs et identifier des ressources pouvant offrir des services d'évaluation et d'accompagnement, ou encore des organismes offrant une expérience de travail de type occupationnel

Malheureusement, trop d'exclus n'ont pas encore accès à une expérience de travail pouvant les valoriser, parfois ils n'ont pas été identifiés ou ne connaissent tout simplement pas l'offre d'emploi existante.

Il s'agit de viser l'identification des clients potentiels et de référer judicieusement les clientèles selon les objectifs poursuivis, de façon à réintégrer en emploi les clientèles ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu, d'une part, et de favoriser un maillage plus efficace entre les différents intervenants susceptibles d'intervenir auprès de la clientèle, d'autre part. Le Conseil régional et ses partenaires, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, l'Office des personnes handicapées du Québec, Emploi-Québec et les membres de leur réseau respectif devront faciliter l'accès aux différents services disponibles, et cela, partout sur le territoire.

Lorsque la situation l'exige, des projets pilotes devront être développés afin de répondre aux particularités de cette clientèle trop souvent négligée.

AXE DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE DE L'OUTAOUAIS EN S'APPUYANT SUR L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

L'axe de diversification économique identifie les cibles stratégiques qui sont les plus susceptibles de favoriser et d'assurer le développement économique de la région de l'Outaouais dans les années à venir. Cet axe s'inscrit dans une stratégie de diversification dans laquelle la région s'est engagée depuis plusieurs années.

Il est important de développer une culture de l'entrepreneuriat et d'appuyer les entrepreneurs qui sont au cœur du développement économique de notre région. La diversification doit s'appuyer également sur l'innovation. Une innovation de rupture (bris de tendance qui introduit un nouveau produit, un nouveau marché) de dimension internationale correspondant à des transferts de savoir-faire de la recherche vers nos PME. Le Centre régional d'analyse intégrée en entrepreneurship doit continuer à appuyer la prise de décisions des organismes lors de l'investissement

dans les projets structurants au niveau régional et local. Il faut soutenir une intégration et une consolidation des interventions en entrepreneuriat au niveau régional.

L'Outaouais est une région axée sur les technologies, la culture et la transformation des ressources naturelles dans un cadre de développement durable, une région touristique mariant nature et urbanité. L'Outaouais favorise également un développement intégré qui rallie le développement social et économique. Enfin, l'Outaouais est une région ouverte sur le monde. C'est pourquoi les cibles du présent axe sont : le tourisme ; les technologies de l'information ; les produits de la forêt ; les industries agroalimentaires ; la culture et les industries culturelles ; l'économie sociale ; l'international ; et les secteurs émergents, soit minier et environnemental.

- **Cible stratégique : Tourisme**

- **Priorité de développement : Consolider et diversifier le secteur tourisme afin d'en maximiser les retombées économiques en attirant sur l'ensemble du territoire une plus grande proportion de touristes tout en veillant à une meilleure dispersion de cette clientèle à travers des pôles d'attraction reliés entre eux par un réseau de sentiers à multiples fonctions**

L'Outaouais, et sa voisine, la région d'Ottawa-Carleton, constituent le quatrième pôle urbain du Canada. Plus de six millions de visiteurs viennent annuellement à Ottawa. L'Outaouais doit tirer profit de cette situation en se donnant les moyens d'attirer et de retenir sur l'ensemble du territoire un plus grand nombre de ces visiteurs.

La présence du Parc de la Gatineau et l'avènement du Musée canadien des civilisations et du Casino de Hull ont certes consolidé la région comme troisième destination touristique du Québec. Toutefois, un effort de concertation des intervenants locaux et régionaux demeure essentiel pour renforcer l'offre touristique tant urbaine que rurale, pour ensuite assurer la dispersion de cette clientèle et faire profiter l'ensemble du territoire des retombées économiques du secteur.

Il est également nécessaire de consolider et de diversifier le secteur tourisme autour de pôles d'attraction en milieu rural (Montebello, Wakefield, Maniwaki, etc.). Il faut aussi mettre en place divers équipements structurants tels le Centre de foire de l'Outaouais, le Centre de congrès du Château Logue à Maniwaki et le Centre international de formation en gestion du tourisme et de l'hôtellerie en Outaouais.

La Table Tourisme Outaouais et ses partenaires, l'Association touristique de l'Outaouais (ATO), Emploi-Québec et la Table Éducation-Outaouais, les CLD et les regroupements touristiques locaux, sont invités à mettre en œuvre la stratégie du secteur qui reprend les grandes orientations du plan de développement touristique de l'Outaouais en y incluant les cinq volets de la Politique active du marché du travail (PAMT).

Objectif 1 : Dispersion de la clientèle touristique sur l'ensemble du territoire et intégration des infrastructures autour de réseaux organisés

Compléter l'aménagement et le développement des services se rattachant au réseau de sentiers à multiples fonctions (vélo, aventure douce, écotourisme, ski de randonnée, motoneige, patrimoine, etc.) et relier entre eux les tronçons existants afin de permettre le lien rural-urbain, nord-sud et est-ouest en favorisant l'apport de jeunes et l'émergence d'entreprises privées et collectives.

Un effort marqué et soutenu devra être déployé par les partenaires du secteur touristique et l'ATO afin de déployer le réseau de sentiers à multiples fonctions régionaux et l'intégrer aux grands réseaux provinciaux, et cela, sur l'ensemble du territoire. Un effort particulier devra être fait, notamment au regard des corridors fluviaux. Il y a lieu aussi de développer et de consolider les pôles d'attractions touristiques des territoires et d'assurer leur intégration et leur rayonnement régional, national et international, de développer les infrastructures et les services reliés aux corridors récréo-touristiques de l'Outaouais fluvial et

d'améliorer la signalisation touristique régionale. La Table Tourisme Outaouais devra déposer au conseil régional, d'ici 2001, un plan régional de signalisation touristique, adapté aux besoins de l'ensemble de la région.

Objectif 2 : Étalement de la saison touristique

La Table Tourisme Outaouais et ses partenaires régionaux et locaux ont ciblé un certain nombre d'actions dont ils entendent susciter la réalisation, comme la consolidation et le développement des aires de destination commerciale (attraits touristiques de villégiature, de ressources fauniques, d'hôtellerie, de centres de foires et de congrès, de pourvoiries ou de village des sports, etc.), la diversification et le développement des infrastructures de services, entre autres, au niveau de l'hébergement, de la restauration et du transport intrarégional (navettes terrestres et fluviales). On entend aussi consolider, diversifier et promouvoir les événements et les festivals valorisant le milieu naturel, le patrimoine, l'identité régionale et le rayonnement national et international (événements culturels, patrimoniaux, fauniques, sportifs, etc.) et favoriser la mise en place d'infrastructures à caractère sportif de calibre national et international.

Le conseil régional veut signer une entente spécifique sur le développement touristique régional visant le financement d'une ressource spécialisée en développement touristique et d'un fonds de capital afin de financer des projets en partenariat avec Tourisme Québec, l'ATO et les CLD.

La culture est un puissant levier pour hausser la fréquentation touristique et le tourisme culturel représente un marché potentiel. Il est nécessaire de travailler dans ce sens en consolidant et en développant des circuits touristico-patrimoniaux et en associant davantage la dimension culture-nature dans les forfaits proposés.

Objectif 3 : Assurer une meilleure promotion du produit touristique outaouais à l'échelle nationale

La Table Tourisme Outaouais, de concert avec ses partenaires régionaux et locaux, devra, au cours de l'an 2000, mettre en place des mesures adaptées aux besoins des territoires périphériques en matière de tourisme, notamment pour permettre une meilleure promotion du produit touristique à l'intérieur de l'Outaouais. Dans ce contexte, la Table Tourisme Outaouais et l'ATO devront réviser la portée des outils promotionnels existants et, à défaut, en développer de nouveaux, et cela, en concertation avec les partenaires locaux de chacun des territoires.

Le conseil régional, de concert avec l'ATO, souhaite soutenir la promotion et le développement touristique de l'Outaouais. Pour ce faire, la mise en application de la loi 76 en Outaouais sera l'une des avenues considérées. La loi 76 prévoit le versement à l'ATO du produit d'une taxe de 2 \$ par nuitée, par chambre occupée, en autant que l'ATO démontre l'existence d'un consensus régional en la matière et en fasse la demande à Tourisme Québec. Le conseil régional veut signer une entente spécifique en tourisme qui pourrait notamment porter sur la mise en application de la loi 76 en Outaouais, dans le respect par l'ATO des conditions requises à cette fin.

D'autres actions sont retenues par la Table Tourisme Outaouais et l'ATO, comme la promotion d'une vision intégrée de l'offre régionale en lien avec l'identité des produits régionaux, le développement, le financement et la diffusion d'un plan de marketing régional, national et international. On propose également l'adoption d'une signature régionale (image de marque) pour l'Outaouais, dont certains des éléments pourront être repris par les intervenants et les intervenantes régionaux dans le cadre d'exercices de promotion locale et régionale. De plus, la mise sur pied d'une stratégie d'accueil régionale impliquant la population et les commerçants dans la réception des visiteurs et la promotion touristique régionale et locale devra être mise de l'avant. Enfin, le développement d'outils d'évaluation de la performance de l'industrie touristique régionale est à prévoir.

L'atteinte des objectifs de la cible stratégique repose sur le développement de sources de financement récurrentes.

- **Cible stratégique : Technologies de l'information**
- **Priorité de développement : Impliquer les intervenantes et les intervenants régionaux afin de mettre en place un environnement favorable à l'accueil, à l'émergence, au démarrage, au développement et à la rétention d'entreprises liées aux technologies de l'information**

Le dynamisme de l'industrie de la haute technologie dans la région d'Ottawa-Carleton a une influence directe sur le développement économique de l'Outaouais. Le phénomène d'essaimage a permis à au moins 70 entreprises de haute technologie de s'implanter en Outaouais urbain. L'implantation par le gouvernement du Québec d'un centre de développement des technologies de l'information (CDTI) à Hull, après ceux de Montréal et de Québec, est l'expression de la reconnaissance de l'Outaouais comme troisième pôle de développement technologique au Québec ainsi que la reconnaissance des efforts des intervenants et des intervenantes régionaux qui se sont investis pour favoriser la croissance et la compétitivité du secteur des technologies de l'information dans la région.

Rappelons que pour faire face au défi des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), le gouvernement du Québec a développé une politique de l'autoroute de l'information qui s'articule autour de cinq priorités : généraliser l'utilisation de l'autoroute de l'information ; préparer la jeune génération à l'univers des NTIC ; bâtir un tronçon de l'Inforoute qui reflète notre culture ; miser sur le développement de l'économie et de l'emploi ; et rapprocher l'État de la citoyenne et du citoyen et des entreprises.

Dans ce contexte, le conseil régional demande que la reconnaissance de la région comme troisième pôle se traduise, au cours des cinq prochaines années, par une plus grande disponibilité de la formation spécialisée au sein des institutions d'enseignement de l'Outaouais. Celles-ci devraient avoir la latitude nécessaire pour offrir une plus grande diversité de formation spécialisée afin de former et développer une main-d'œuvre régionale capable de répondre aux besoins des entreprises de ce secteur prioritaire en pleine croissance.

Objectif 1 : Promouvoir les NTIC auprès des jeunes et offrir des programmes de formation en région

Le développement du secteur des technologies étant une priorité régionale, le développement de la relève s'inscrit donc comme une stratégie essentielle, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine. Cette stratégie passe par des actions suscitant l'intérêt des jeunes, filles et garçons, pour les nouvelles technologies afin de les encourager à faire carrière dans ce secteur.

Le conseil régional, ses partenaires régionaux et les ministères concernés (MEQ, Recherche, Science et Technologie, etc.) veulent soutenir, pour la durée de cette entente, le projet VirezNet qui vise un rapprochement constructif et durable entre les entreprises et le milieu scolaire afin de favoriser la compréhension réciproque des enjeux liés à la relève ; à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications à des fins pédagogiques ; à susciter l'émergence des carrières et métiers de l'industrie de haute technologie et à informer les jeunes sur les programmes de formation disponibles dans le domaine des technologies ; à favoriser chez les jeunes de niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire l'acquisition d'une culture technologique en les mettant en contact avec les entreprises et des centres de recherche ; à permettre aux élèves et aux enseignants et enseignantes de s'initier aux nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi qu'à promouvoir l'entrepreneuriat technologique chez les jeunes diplômés.

À cet égard, la région doit profiter au maximum de la mesure contenue dans le dernier budget du gouvernement du Québec qui vise à permettre aux familles de se brancher sur Internet.

La Table Éducation-Outaouais, de concert avec ses partenaires, doit identifier et mettre en place des programmes de formation appropriés pour répondre aux besoins de ce nouveau créneau de développement. Cette action ne pourra être réalisée sans la signature d'une entente spécifique avec le ministère de l'Éducation du Québec.

De plus, la Table Éducation-Outaouais doit promouvoir l'entrepreneuriat par la formation, les formules coopératives du type école-entreprise et des concours avec des maisons d'enseignement sur l'ensemble du territoire. L'approche différenciée sera utilisée afin de tenir compte de la population féminine, autant au niveau de la formation que de l'entrepreneuriat.

Objectif 2 : Favoriser le développement et la concertation des entreprises

Le conseil régional, les ministères et les partenaires régionaux concernés devront soutenir le regroupement des entreprises technologiques afin de développer un environnement et une approche soutenant l'émergence, l'accueil, le développement, le réseautage et la rétention des entreprises de ce secteur. La stratégie de développement du secteur devra s'appuyer sur les entreprises en place.

Il faut également soutenir, d'une part, les services techniques spécialisés de soutien et d'aide à l'avant-démarrage, au démarrage et au suivi des entreprises technologiques et, d'autre part, la commercialisation et l'exportation des produits et services des entreprises de ce secteur.

Objectif 3 : Les territoires ruraux et les NTIC : déploiement d'un réseau sur tout le territoire régional

Le développement, l'implantation et l'accès sur l'ensemble du territoire d'un réseau de communication moderne, permettant les communications téléphoniques sans interurbain, l'accès à Internet, ainsi qu'un accès à un réseau régional intégré de communication haute vitesse de

type VDI (voie, données, images) est un enjeu majeur du développement futur des territoires ruraux. L'absence de cet accès rend les personnes et les entreprises moins compétitives que celles implantées dans les territoires urbains. Le maintien de la situation actuelle contribuera à diminuer l'attraction et la capacité de rétention des territoires ruraux.

Il faut favoriser le déploiement sur l'ensemble du territoire d'un réseau permettant le désenclavement régional au niveau des communications. Il faut favoriser l'ouverture des infrastructures et des serveurs des institutions régionales afin de permettre l'accès des personnes, des entreprises et des communautés locales et rurales aux réseaux de communications.

Objectif 4 : Projets structurants

Le conseil régional, les ministères et les partenaires régionaux concernés feront la promotion de l'utilisation de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (l'ATINO), ainsi que du projet Système intégré d'aide à la décision de l'Outaouais (SIADO) comme outils de développement et de positionnement stratégique de l'Outaouais. Il importe aussi de mentionner que l'Outaouais tirera avantage d'une présence accrue sur l'autoroute de l'information.

- **Cible stratégique : Produits de la forêt**
- **Priorité de développement : Impliquer les intervenantes et les intervenants régionaux pour améliorer la compétitivité du secteur des produits de la forêt en optimisant l'utilisation durable de la ressource forestière et en soutenant l'innovation, la valeur ajoutée et l'entrepreneuriat des industriels et des jeunes**

Les forêts de l'Outaouais contiennent une grande diversité faunique et une flore variée. La forêt couvre 28 753 kilomètres carrés, dont 80% de cette superficie appartient au domaine public. Les peuplements forestiers se composent majoritairement de feuillus avec la présence de plus d'une quinzaine d'essences commerciales, ce qui

représente la plus grande réserve de forêt feuillue au Québec. En plus, l'Outaouais compte une dizaine d'espèce de résineux, dont 60% de la réserve québécoise de pin blanc et de pin rouge.

La diversité des forêts explique la variété d'usines de transformation. On y dénombre sept usines de pâtes et papiers, une vingtaine de scieries d'importance, une usine de panneaux agglomérés, une industrie de poteaux et près d'une centaine de petites scieries. La matière ligneuse n'est cependant pas la seule ressource de la forêt outaouaise. On pratique aussi des activités récréatives, fauniques, acéricoles, etc. En ce qui concerne l'acériculture, on note un potentiel de plusieurs millions d'entailles.

Les principaux objectifs à rencontrer consistent à augmenter l'utilisation optimale et durable de la ressource forestière et le maintien de sa biodiversité, le nombre d'entreprises et d'emplois du secteur des deuxième et troisième transformations et les retombées socio-économiques du secteur dans les territoires.

Objectif 1 : Améliorer la compétitivité du secteur en supportant l'innovation, la valeur ajoutée et l'entrepreneuriat des industriels et des jeunes

Le conseil régional et le ministère des Ressources naturelles (MRN) veulent continuer à soutenir l'ensemble des détenteurs d'un Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de l'Outaouais dans la mise en place d'une ressource régionale qui contribue à établir un climat de confiance, détermine les priorités régionales, adopte et fait le suivi d'un plan d'action régional axé sur la forêt. Ce plan vise, entre autres, l'optimisation de l'aménagement, de l'approvisionnement, de la transformation de la matière ligneuse ainsi que le développement des seconde et troisième transformations. Ce partenariat pourrait faire l'objet d'une entente spécifique.

Le conseil régional, le MRN et ses partenaires régionaux croient que l'expansion industrielle du secteur doit être appuyée par une veille technologique et commerciale, axée

sur l'innovation et le transfert de technologies, qui orientera la production régionale vers de nouveaux produits à valeur ajoutée. Ce projet de partenariat pourrait faire l'objet d'une entente spécifique.

En partenariat avec les CLD, les milieux scolaires et les ministères concernés, il faut promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat auprès des jeunes dans des projets innovants et à valeur ajoutée.

Objectif 2 : Augmenter les retombées socio-économiques au niveau local et régional

Le conseil régional, les ministères, les MRC et les partenaires régionaux concernés veulent promouvoir et favoriser l'implication des collectivités locales, incluant les autochtones et les jeunes, dans la gestion intégrée des multiples ressources de la forêt : projets de forêt habitée, délégation et soutien à la gestion des lots intramunicipaux, lots de villégiature, projets d'acériculture, utilisation des chemins forestiers, réglementation de la forêt privée, implication des MRC dans la planification des interventions en forêts publiques. Il faut favoriser l'utilisation des territoires intramunicipaux pour la formation d'une relève forestière et le développement d'une main-d'œuvre capable d'intervenir avec une approche intégrée, multiresources.

Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent assurer l'intégrité territoriale actuelle ainsi que la viabilité et la pérennité du projet de forêt habitée de la Forêt de l'Aigle par la signature d'une entente spécifique.

Le CRD, les MRC et les partenaires régionaux veulent s'assurer d'un juste retour en région d'une partie des droits de coupe et de la meilleure application possible des programmes financés par une partie des droits de coupe issus du territoire. Ils misent également sur la pérennité de tels programmes, laquelle est bien entendu dépendante des décisions gouvernementales et devrait donner lieu à une entente spécifique.

Objectif 3 : Augmenter l'utilisation optimale et durable de la ressource forestière

Le conseil régional et ses partenaires régionaux désirent s'associer de près à la révision du Régime forestier et veulent favoriser la mise en place du concept de gestion intégrée des ressources de la forêt publique.

Conformément à l'article 20 de la loi 171 (Loi sur le ministère des Régions), le conseil régional entend donc jouer pleinement son rôle pour faire valoir les positions régionales en matière de développement durable et de gestion intégrée des ressources naturelles. Il verra entre autres à exploiter les nouvelles opportunités que devraient pouvoir lui offrir les prochaines modifications à la Loi sur les forêts en matière de consultations publiques ou d'utilisation de la forêt.

Le conseil régional, les ministères et les partenaires régionaux concernés veulent promouvoir la recherche et le développement et le transfert régional des connaissances et des technologies dans le domaine de l'aménagement de la forêt feuillue et de pins en soutenant l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue. Ce projet de partenariat pourrait faire l'objet d'une entente spécifique.

Le conseil régional soutient les partenaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées outaouaises dans l'implantation du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Il conviendrait de s'assurer que ce dit plan comprend un volet de certification environnementale afin de satisfaire aux exigences environnementales liées aux marchés.

La valorisation du milieu forestier, la relève régionale des travailleurs ainsi que le développement du secteur industriel profiteraient grandement de la mise sur pied d'un volet éducatif régional. Il faut mandater la Table Éducation-Outaouais pour élaborer un programme complet de formation.

- **Cible stratégique : Agroalimentaire**
- **Priorité de développement : Assurer en priorité le développement durable du secteur bovin, de l'acériculture et de l'horticulture et favoriser l'établissement, la mise en valeur et le réseautage de petites entreprises agricoles viables**

Bien que la production vache-veau ait diminué, en Outaouais, de 2 % entre 1990 et 1997, la région offre un fort potentiel de développement dans ce secteur. La région présente aussi de bonnes perspectives de développement dans les secteurs acéricole et horticole. Dans tous ces cas, la région doit miser sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, en lien avec l'industrie touristique et culturelle, le type d'agriculture et la taille des entreprises dans certains territoires présentent un potentiel pour le développement de l'agrotourisme. Ce développement permettra de valoriser les petites entreprises agricoles viables en intégrant la transformation agroalimentaire artisanale et/ou l'agrotourisme.

Par ailleurs, le manque de relève et la faible proportion d'agriculteurs à temps plein sont en soi des réalités qui méritent une attention particulière et immédiate. Les questions de la relève, de la recherche et développement et de l'adaptation de la formation, incluant l'établissement de fermes-écoles, devront faire partie des éléments à intégrer dans les ententes spécifiques à signer avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les autres ministères concernés.

Objectif 1 : Dans le secteur bovin, augmenter, sur un horizon de cinq ans, le volume de bovins engraisés de un million de kilogrammes de poids vif

Le conseil régional veut négocier avec le MAPAQ et les autres partenaires et ministères concernés une entente spécifique intégrée en vue d'assurer le développement de l'industrie bovine en région. Cette entente spécifique vise les objectifs prioritaires suivants : l'implantation du Guide des bonnes pratiques et son suivi ; l'augmentation de l'engraissement de bovins ; l'implantation de la filière

bovine régionale ; l'amélioration du cheptel à travers la mise en place de centres d'élevage de génisses et la vente de celles-ci. L'accroissement des transferts technologiques dans une perspective d'amélioration de la rentabilité des fermes bovines, la commercialisation du produit bovin et le développement de nouveaux marchés potentiels sont aussi visés.

Le conseil régional souhaite aussi, en collaboration avec ses partenaires du milieu et gouvernementaux, promouvoir ce secteur de développement fort rentable auprès de différentes clientèles, particulièrement auprès des producteurs actuels de la région et de l'extérieur de la région, des entrepreneurs potentiels, mais aussi des femmes, des jeunes et des immigrants.

Objectif 2 : Augmenter le nombre d'entailles de 250 000 à 1 200 000 au cours des cinq prochaines années

Pour atteindre cet objectif, le conseil régional veut d'abord, en collaboration avec les MRC, répertorier sur cartes les sites forestiers publics et privés à potentiel acéricole et négocier ensuite avec le MAPAQ, le MRN, les MRC et les autres partenaires concernés une entente spécifique intégrée visant l'harmonisation des activités forestières et acéricoles en forêt publique.

En outre, compte tenu du potentiel de développement du secteur, le conseil régional entend s'associer à divers partenaires pour mener des actions de promotion auprès de différentes clientèles, incluant les producteurs de l'intérieur et de l'extérieur de la région, les entrepreneurs potentiels, mais aussi les femmes, les jeunes et les immigrants.

De concert avec le MAPAQ et les entreprises régionales, le conseil régional veut travailler au développement d'une valeur ajoutée des produits de l'érable destinés aux marchés local, régional, national et international.

Objectif 3 : Augmenter de 30% le chiffre d'affaires de la production horticole en région

Le conseil régional négociera avec le MAPAQ et les autres partenaires concernés une entente spécifique intégrée visant le développement de l'horticulture en région, cette industrie représentant une valeur sûre. Le conseil régional et ses partenaires entendent promouvoir cette industrie auprès de diverses clientèles, notamment auprès des producteurs actuels de la région et de l'extérieur de la région, des entrepreneurs potentiels, mais aussi des femmes, des jeunes et des personnes immigrantes.

Le conseil régional estime aussi important de s'associer aux divers intervenants et intervenantes concernés pour, d'une part, répertorier et diffuser les sources de financement d'entreprises agroalimentaires dans le secteur, et pour mettre en place divers incitateurs qui faciliteraient l'accessibilité et l'utilisation des terres agricoles sous ou non utilisées.

Le conseil régional souhaite enfin, en collaboration avec le MAPAQ et les entreprises horticoles, œuvrer à la commercialisation des produits horticoles de l'Outaouais ainsi qu'à l'identification de nouveaux marchés potentiels.

Objectif 4 : Dans certains secteurs ciblés du territoire, favoriser la mise en valeur et le réseautage de petites entreprises agricoles viables intégrant la transformation agroalimentaire artisanale et/ou l'agrotourisme

Le conseil régional et ses partenaires du milieu et gouvernementaux entendent, dans certains secteurs ciblés du territoire, favoriser l'établissement, la mise en valeur et le réseautage de petites entreprises agricoles intégrant la transformation agroalimentaire artisanale et l'agrotourisme.

Diverses opérations doivent être entreprises durant cette période de planification. Il faut d'abord rassembler l'information relative aux producteurs agricoles qui œuvrent dans le secteur de l'agrotourisme, ensuite favoriser leur concertation et supporter la promotion de leur produit.

Par ailleurs, le conseil régional et ses partenaires du milieu entendent implanter un incubateur agroalimentaire régional afin de favoriser le développement, la transformation et la mise en marché de produits à valeur ajoutée.

- **Cible stratégique : Culture et industries culturelles**
- **Priorité de développement : Soutenir et développer la culture et les entreprises culturelles de la région par la réalisation de diverses actions et initiatives permettant un rayonnement accru de la culture outaouaise sur les plans local, régional, national et international**

L'importance de la culture en Outaouais n'est plus à démontrer, sa situation frontalière jumelée à ses réalités interculturelles impose un secteur culturel dynamique. Par la culture, les intervenantes et les intervenants régionaux souhaitent renforcer le sentiment d'identité de la population et participer au développement d'une image de marque.

L'Outaouais veut poursuivre le développement de ce secteur et plusieurs atouts importants militent en faveur d'une telle action : une création et une diffusion artistiques de qualité et de plus en plus importantes, un bassin de plus de 400 000 francophones, un positionnement stratégique dans le développement du tourisme et la présence d'industries culturelles qui tentent de se démarquer par l'originalité de leurs produits.

La culture et les industries culturelles en Outaouais doivent continuer à être reconnues comme des éléments moteurs pour le développement de la région, et c'est dans cet esprit qu'une première entente spécifique a été signée avec la SODEC en février 2000 : entente dont les grands axes visent le financement des entreprises, le soutien des événements à rayonnement culturel et la consolidation du domaine des métiers d'art. Le conseil régional entend donc favoriser les initiatives ayant un impact régional par la promotion des contenus culturels régionaux sur l'Inforoute, en soutenant le développement de divers produits culturels outaouais sur le marché national et international et en assurant la formation des milieux culturels.

Objectif 1 : Favoriser et consolider les initiatives ayant un impact régional touchant les équipements, le réseautage, les offres intégrées et les produits novateurs

Le conseil régional veut, grâce à la signature d'ententes spécifiques avec le MCC, le CALQ, la SODEC et autres, susciter et consolider les initiatives ayant un impact régional touchant les équipements, le réseautage, les offres intégrées et les produits novateurs, développer certains événements à caractère régional, tels le Salon des régions du livre et Musiqu'en Août, les Métiers d'art et les entreprises culturelles.

Le conseil régional veut susciter des liens de partenariat entre le milieu de l'éducation, le milieu municipal et le MCCQ pour encourager le réseautage et la mise en commun des ressources et des services offerts par l'ensemble des bibliothèques municipales et du secteur de l'éducation. Le conseil régional veut aussi, en collaboration avec ses partenaires du milieu et gouvernementaux, travailler à faire compléter l'aménagement des bibliothèques. Enfin, de concert avec ses partenaires, le conseil régional entend concerter les centres d'interprétation et les musées afin d'établir un réseau et une offre intégrée des ressources d'interprétation muséologiques régionales.

D'autre part, le conseil régional juge prioritaire de travailler, avec l'ensemble de ses partenaires, à développer et à consolider la concertation entre le tourisme et la culture et de réaliser la régionalisation des équipements culturels de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

Objectif 2 : Intégrer dans la mise en place de circuits ou de destinations touristiques régionaux, des lieux culturels à visiter et des événements culturels à fréquenter

Le conseil régional désire signer une entente spécifique avec le MCC visant l'établissement de stratégies pour développer, promouvoir et intégrer les produits culturels aux produits touristiques de la région.

La réalisation de cet objectif impose une volonté commune de promouvoir les activités culturelles et le développement de forfaits de tourisme culturel tant en milieu urbain que rural et demande qu'on y associe divers thèmes et événements à caractère culturel, historique, archéologique, récréatif, sportif, agricole et muséologique.

Le conseil régional et ses partenaires régionaux travailleront à sensibiliser les intervenants et les intervenantes touristiques et municipaux à l'importance du tourisme culturel en concertation avec les organismes culturels. Ils travailleront également à développer une stratégie régionale de positionnement des activités culturelles et de maximisation des retombées dans le cadre d'événements majeurs à caractère national et international, notamment pour les Jeux de la Francophonie et la Super-francofête.

Objectif 3 : Maintenir, développer et promouvoir les contenus culturels régionaux sur l'Inforoute

Le conseil régional veut profiter de l'opportunité d'ouverture que représente l'Inforoute pour promouvoir les contenus culturels de la région. Cette action passe toutefois par une entente spécifique avec le MCC et l'implication financière du Fonds de l'autoroute de l'information du gouvernement du Québec. Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent maintenir, développer et promouvoir les contenus culturels régionaux sur l'Inforoute et assurer la réalisation de nouveaux projets sur celle-ci en inscrivant les contenus culturels régionaux existants sur le site «outaouais.org» en vue d'offrir une vitrine régionale culturelle sur l'autoroute de l'information.

Objectif 4 : Soutenir le développement du marché international (en termes de valeur ajoutée) calibré par l'originalité du produit

Le produit culturel régional est une source importante de revenus pour l'Outaouais qu'il faut diffuser largement, tant sur le marché domestique que sur le marché international. Pour le conseil régional et ses partenaires régionaux, la signature d'ententes avec le MCC, pour la promotion et le

développement de ce secteur à l'international, et avec le MRI, pour le financement des activités internationales de la région, sont les deux conditions préalables pour soutenir la diffusion et la mise en marché des produits culturels outaouais sur les marchés régional, national et international, notamment dans les secteurs du théâtre, du livre, de la musique, des arts visuels et des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Objectif 5: Assurer la formation du milieu culturel et artistique

Le conseil régional, le Conseil régional de la culture, la Table Éducation-Outaouais, Emploi-Québec, le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) devront identifier les besoins pour bien choisir les différents programmes à proposer aux milieux culturels outaouais qui pourraient faire l'objet de mesures adaptées.

- **Cible stratégique : Économie sociale**
- **Priorité de développement : Promouvoir l'économie sociale comme une voie de développement économique régional**

Les entreprises d'économie sociale créent des emplois durables à travers une démarche entrepreneuriale et contribuent à une augmentation nette de la richesse collective; elles répondent à des besoins sociaux, puisqu'elles offrent aux personnes qu'elles regroupent de nouveaux services ou l'accès à certains services sans lesquels la qualité de leur vie serait réduite ou menacée; elles produisent des biens et des services et sont viables financièrement; enfin, elles améliorent la qualité de vie des personnes qu'elles emploient et celle des communautés locales.

Dans les faits, l'économie sociale peut être développée par des projets et des entreprises dans tous les secteurs d'activité qui répondent aux besoins de la population et des collectivités. La Table Économie sociale mise sur pied par le conseil régional se veut un mécanisme privilégié

pour dégager les éléments devant déterminer les conditions qui favorisent la pleine participation de l'économie sociale au développement de l'Outaouais.

Objectif 1 : Soutenir l'émergence des projets dans tous les marchés et identifier les créneaux porteurs

Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent effectuer des études de faisabilité de projets potentiels en économie sociale et diffuser l'information portant sur les créneaux et les opportunités d'affaires. Ils souhaitent également explorer le potentiel du transport en commun en milieu rural.

Le conseil régional et ses partenaires désirent s'assurer de la disponibilité des infrastructures de soutien au développement de l'économie sociale financées, reconnues et adaptées au milieu, et développer des programmes de formation liés aux secteurs et aux créneaux porteurs de l'économie sociale. Ils reconnaissent qu'il faut également initier les jeunes à l'entrepreneuriat collectif.

Objectif 2 : Susciter la concertation et le partenariat entre les acteurs du développement régional

Le conseil régional doit mettre en place un mécanisme de concertation parmi les partenaires impliqués, plus particulièrement avec les CLD qui agissent comme guichet à plusieurs services auprès de l'entrepreneuriat, afin d'assurer une cohérence et maximiser l'effet des interventions des partenaires du milieu en économie sociale.

Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent mettre en commun les outils existants d'évaluation, de développement et de suivi des entreprises d'économie sociale et en créer de nouveaux mieux adaptés à la réalité régionale. Pour réaliser ceci, il faut mettre en réseau les partenaires en économie sociale.

Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent favoriser un rapprochement permettant aux acteurs de l'économie sociale et aux différents acteurs économiques de collaborer et de mieux se connaître.

Objectif 3 : Organiser un processus d'information en économie sociale

Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent favoriser la circulation de l'information sur le démarrage et le développement d'entreprises et de projets en économie sociale. Il mise aussi, par la promotion et la tenue de divers événements, sur la visibilité des partenaires et des actions entreprises pour développer l'économie sociale.

- **Cible stratégique : International**
- **Priorité de développement : Promouvoir l'internationalisation de l'Outaouais par des échanges culturels, sociaux et économiques qui valorisent l'identité régionale**

La région de l'Outaouais possède maints atouts : une main-d'œuvre qualifiée et une présence multiculturelle ; une expertise en gestion de projets et en exportation de services professionnels ; une culture internationale chez les jeunes.

L'enjeu pour la période 2000-2004 demeure, entre autres, l'implication des intervenants et des intervenantes de la région afin de déterminer les priorités régionales et de faire le suivi d'un plan d'action au niveau de l'international.

Objectif 1 : Favoriser l'ouverture sur le monde des personnes et des institutions régionales

Le conseil régional et ses partenaires entendent encourager l'ouverture sur le monde des personnes et des institutions régionales en soutenant et en favorisant un certain nombre d'actions : soutenir les projets éducatifs visant la préparation des jeunes à évoluer dans un contexte international et multiculturel et encourager les échanges internationaux et les conférences ; prévoir un dispositif d'accompagnement pour les entrepreneurs et les décideurs afin qu'ils puissent faire face aux exigences particulières reliées à l'international ; favoriser le recrutement d'immigrants et d'immigrantes en fonction des besoins de la région et de leur intégration ; encourager l'implication des personnes de la région œuvrant à l'international dans la réalisation du plan d'action de la

région ; stimuler la concertation entre les acteurs régionaux, membres de la Table internationale du conseil régional ; enfin, réaliser la stratégie et les objectifs de la région.

Objectif 2 : Soutenir le développement des échanges économiques

Le conseil régional, les ministères et les partenaires concernés veulent offrir un support professionnel et financier aux entreprises qui œuvrent dans le domaine international afin de favoriser l'accroissement des revenus de l'exportation. Les partenaires veulent également tabler sur une stratégie ciblée de prospection d'entreprises au niveau national et international afin de développer les secteurs économiques prioritaires. Les partenaires régionaux veulent également développer des réseaux, des partenariats et participer à des missions ainsi qu'à l'accueil régional des missions socio-économiques internationales.

Objectif 3 : Utiliser les événements culturels et le jumelage municipal ou institutionnel afin de favoriser l'internationalisation du territoire

Des événements culturels de calibre international diffusés offrent une visibilité et une promotion importante de la région. Le conseil régional et ses partenaires misent sur ces événements (les Jeux de la Francophonie, le Bicentenaire de Hull, le Salon des régions du livre, Musiqu'en Août, les Feux du casino, etc.) pour promouvoir les échanges de jeunes, le jumelage, le développement des échanges économiques et culturels.

Le conseil régional et ses partenaires concernés veulent élargir le contenu des ententes internationales de jumelage municipal, institutionnel et régional afin de favoriser la promotion de la région, l'échange des jeunes, les stages, les événements culturels, les échanges culturels et économiques. Le conseil régional veut favoriser les échanges réciproques dans les cibles prioritaires, notamment en santé et services sociaux.

Le conseil régional, les ministères et les partenaires concernés veulent promouvoir la région au niveau international en participant à des missions socio-économiques, en développant des stratégies de réseautage et de partenariat ainsi que des outils de communication.

- **Cible stratégique : Le secteur émergent minier**
- **Priorité de développement : Organiser le secteur minier régional autour d'une stratégie de diversification économique basée sur des objectifs de connaissance, d'encadrement et de formation professionnelle**

Le secteur minier en Outaouais a constitué un moteur économique régional jusqu'à la fin des années 1960. Il représente aujourd'hui un secteur industriel émergent ayant un potentiel de diversification économique intéressant, tant au niveau de la recherche et du développement des technologies de l'information (télétection, géomatique, etc.), qu'au niveau de la prospection et de la transformation des ressources. Un emploi direct du secteur minier génère de trois à cinq emplois directs dans le milieu.

Dans le cadre de la PSR 1994-1999, le conseil régional et ses partenaires ont investi dans la formation professionnelle et dans l'analyse du potentiel minéral de la région.

Outre le point de service de Hull, le secteur des mines du MRN demeure très peu présent dans la région administrative. Bien que peu tangible, car peu valorisé, l'intérêt pour le potentiel minier de la région subsiste. Ainsi, périodiquement, plusieurs millions de dollars en prospection sont investis par l'industrie privée sur le territoire. Par ailleurs, plusieurs organismes et laboratoires de recherche (Commission géologique du Canada, Centre canadien de télétection, Radarsat, centres de recherches de Ressources naturelles Canada, etc.) sont situés à proximité, ce qui dénote la disponibilité en région de l'expertise et des ressources pour parfaire la connaissance du potentiel minéral régional.

L'éventualité d'une découverte de l'ampleur de Voisey Bay demeure restreinte à première vue ; toutefois, la portion outaouaise de la ceinture méta-sédimentaire du Grenville a produit plusieurs centaines de millions de tonnes de minerais, tant de métaux que de minéraux industriels (fer, zinc, cuivre, nickel, molybdène, or et argent, ainsi que brucite, quartz, feldspath, micas, graphite et dolomite).

Ces découvertes ont, pour la majorité, été le fruit de prospections minières avec des moyens archaïques. Une actualisation de la connaissance et un encadrement de la prospection autour de moyens contemporains devraient permettre, pour le moins, de parfaire les modèles géologiques locaux et, au mieux, la découverte de nouvelles minéralisations.

Toutefois, sans l'implication du MRN par le biais d'un fonds minier régional ou une formule équivalente, l'Outaouais demeurera démunie au regard de la structuration de ce secteur industriel.

Objectif 1 : Compilation adéquate des connaissances du potentiel minéral régional

La connaissance du potentiel géologique et du marché des biens finis conditionne le développement du secteur minier de la région. À ce titre, le conseil régional entend réaliser, avec le concours du MRN-Mines, de l'ATINO, de la SDEO et des CLD, des centres de formation.

Le conseil régional devra parvenir à une entente avec le MRN-Mines, afin de réaliser une intégration de l'ensemble des données géoscientifiques disponibles du Système d'information géominière du MRN à la base de données de l'ATINO pour l'élaboration d'une interprétation géologique régionale. Cela permettra d'élaborer un répertoire de modèles gîtologiques et de cibles de prospection appliquées à la région. Le conseil régional s'emploiera à compléter les partenariats nécessaires à la réalisation d'études de marché afin d'identifier les débouchés potentiels pour les substances exploitables en région avec ses partenaires ministériels. Enfin, le conseil régional et ses partenaires locaux du développement s'appliqueront à identifier les sites à potentiel géotouristique sur leur territoire.

Objectif 2 : Encadrement technique et financier de la prospection

Le conseil régional veut signer une entente spécifique avec le MRN-Mines dans laquelle, entre autres, des mécanismes de suivi et de consultation entre les instances régionales et le MRN seront établis. Cette entente définira notamment la

constitution d'un comité d'évaluation des projets déposés par les prospecteurs, les contenus d'un rapport d'étape (mi-terme) et d'un bilan annuel des projets réalisés par les prospecteurs de la région.

Le conseil régional entend négocier avec le MRN-Mines une participation de celui-ci (données et expertise) aux projets d'application du géopotential, en partenariat avec l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (ATINO). L'éventuelle participation du MRN pourrait, si nécessaire, être confirmée dans une entente.

Objectif 3 : Formation professionnelle d'une masse critique de prospecteurs autonomes

Sachant que 85% des découvertes minières sont le fruit du travail autonome de prospecteurs indépendants actifs sur le territoire, il est essentiel d'organiser la formation professionnelle de prospecteurs en concertation avec les partenaires du milieu.

Le conseil régional vise une formation de plus de vingt prospecteurs autonomes par année au cours des cinq prochaines années. Il veut augmenter le nombre de prospecteurs supportés par le Programme d'assistance financière à la prospection minière géré par le fonds minier régional.

- **Cible stratégique : Le secteur émergent environnement**
- **Priorité de développement : Structurer le secteur de l'environnement sur les bases des préoccupations régionales au regard de la conservation d'une qualité de vie supérieure afin de capitaliser sur les avantages socio-économiques que peut procurer l'éclosion d'une industrie axée sur le développement durable**

Le développement durable de l'Outaouais est tributaire de la volonté de ses intervenantes et intervenants d'adhérer aux principes de développement durable tel qu'inscrit dans l'accord de Kyoto sur la diminution des gaz à effet de serre et dans l'accord pour la protection de la biodiversité mondiale. Ainsi, pour parvenir à cet objectif, les décideurs doivent posséder une connaissance régionale intégrée

la plus complète possible sous forme d'un outil d'analyse multicritères. Cet outil devrait intégrer l'ensemble des données du territoire dans un entrepôt de données (milieu naturel, humain, socio-économique, etc.) pour ainsi procurer à la population et aux intervenants et intervenantes de la région un support à la prise de décision.

Dans le but de répondre davantage aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable et d'assurer la préservation de la qualité de vie des populations locales et de leurs enfants tout en diversifiant l'économie de la région, le conseil régional et ses partenaires veulent favoriser l'émergence du secteur des industries environnementales. Ce secteur présente un excellent potentiel de croissance économique, particulièrement pour des projets en économie sociale. La diffusion de la connaissance en matière environnementale peut, de plus, assurer une meilleure compréhension des enjeux globaux du développement.

Objectif 1 : Positionner le secteur des industries environnementales

Afin d'accroître l'importance du secteur dans la région, le conseil régional et ses partenaires entendent : mettre sur pied une Table régionale regroupant les intervenants et les intervenantes multisectoriels en environnement ; soutenir l'entrepreneuriat ; apporter de l'aide technique au démarrage et au suivi d'entreprises innovantes à valeur ajoutée, particulièrement auprès des jeunes entrepreneurs et des projets d'économie sociale (compostage, ressourceries, traitement des boues septiques, etc.) en plus de développer une gamme de mesures actives pour intervenir dans la préparation à l'emploi, l'insertion, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois liés au domaine de l'environnement.

Le conseil régional et ses partenaires demandent au gouvernement de régionaliser la gestion ainsi qu'une partie des fonds liés au Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. La signature d'une entente

spécifique à cet effet permettrait la gestion d'une enveloppe régionale par un comité régional formé, entre autres, des CLD, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), des représentants des directions régionales du ministère de l'Environnement (MENV) et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) ainsi que de représentants de Recyc-Québec, de l'économie sociale et du conseil régional.

Objectif 2 : Assurer le développement durable du territoire et de ses ressources

L'atteinte des objectifs de développement durable est tributaire d'une connaissance régionale intégrée la plus complète possible. Ainsi, le conseil régional veut identifier des zones propices au développement économique de même que des aires de protection.

Objectif 3 : Développer un environnement scientifique et technique propice à l'essor du secteur et en lien avec les cibles prioritaires

Le conseil régional et ses partenaires, grâce à la tenue d'événements d'information et de formation, verront à diffuser la connaissance et les valeurs environnementales du territoire. Ils veilleront également à développer des liens entreprises/étudiants afin de créer un bassin de main-d'œuvre qualifiée localement tout en favorisant l'innovation, l'entrepreneuriat et l'éclosion de projets de recherche appliqués à la connaissance du territoire en lien avec les outils déjà existants tels que l'ATINO.

AXE

DÉVELOPPER ET ADAPTER LES INSTITUTIONS ET LES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES AUX BESOINS DE LA RÉGION

Mettre en œuvre une stratégie concertée pour que l'Outaouais soit en 2010 un pôle de développement de la connaissance et du savoir.

- **Cible stratégique : Éducation**

- **Priorité de développement : Répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par l'application de mesures concrètes visant la réduction du décrochage scolaire et l'élargissement de l'offre de formation**

Notre région se caractérise par le plus haut taux de décrochage au Québec après celle du Nord du Québec. En Outaouais, 48,6% des jeunes (de 15 à 24 ans) n'ont pas le diplôme d'études secondaires, comparativement à 37% pour l'ensemble du Québec. Une partie de l'importante baisse des inscriptions en formation dans les collèges publics de notre région s'explique par le fait que chaque année près de 4000 étudiants des niveaux collégial et universitaire traversent la rivière des Outaouais.

Pour corriger cette situation, la région s'est dotée d'une Table de concertation composée des dirigeants de l'UQAH, des collèges de l'Outaouais (francophones et anglophones, publics et privés), des commissions scolaires de l'Outaouais, du conseil régional, du MEQ, d'Emploi-Québec et du ministère des Régions qui y assiste en qualité d'observateur.

Cette Table s'est donné pour mission de diminuer le taux de décrochage, de créer un meilleur arrimage entre la formation et les besoins locaux du marché du travail et de valoriser la formation professionnelle et technique. Elle devra aussi établir des partenariats entre les entreprises, les organismes et les institutions d'enseignement, développer des stages en entreprise, établir de meilleurs arrimages entre les différents ordres de formation et rapatrier une partie de la clientèle québécoise qui va étudier en Ontario.

La Table Éducation-Outaouais veut définir un plan d'action précis pour chacune des trois composantes de la problématique de l'éducation dans la région, soit les aspects social, économique et géographique. Inscrites au menu de l'entente cadre, ces trois composantes s'articuleront par la suite autour d'ententes de gestion ou d'ententes spécifiques avec les ministères concernés, dont le ministère de l'Éducation.

Une entente spécifique tripartite entre le MEQ, le CRDO et la Table Éducation-Outaouais sera privilégiée. Une telle entente permettra à l'ensemble des institutions d'enseignement de la région de s'associer dans la poursuite d'objectifs communs avec le CRDO et le MEQ.

Objectif 1 : Au niveau social, atteindre ou dépasser d'ici cinq ans la moyenne québécoise du taux de diplomation qui est actuellement de 72 % au Québec

Le conseil régional estime que pour atteindre cet objectif, il est important de soutenir la mise en place des mesures nécessaires recommandées par le Comité aviseur¹ sur l'abandon scolaire, soit promouvoir l'apport des activités parascolaires, valoriser la formation professionnelle, technique et universitaire et de la rendre plus accessible en périphérie.

Il faut répondre à la fois aux attentes et aux besoins de la clientèle étudiante tout en tenant compte des réalités du marché du travail. Pour ce faire, il faut d'abord harmoniser éducation et formation. Il importe également de revaloriser et d'augmenter l'offre de formation professionnelle et de créer des passerelles entre les différents ordres d'enseignement.

Objectif 2 : Au niveau économique, adapter l'offre de formation aux secteurs prioritaires de la région et aux besoins de main-d'œuvre régionale et locale

Il devient important de créer un meilleur arrimage entre l'offre de formation et la demande du marché. À cette fin, la Table Éducation-Outaouais se rapprochera davantage des

¹ Aviseur est employé dans le sens de conseiller. Il s'agit dans ce cas-ci du nom du comité.

corporations professionnelles et des organismes actifs à l'intérieur et à l'extérieur de la région pour cerner la demande de formation, plus précisément dans les secteurs porteurs.

Par ailleurs, en accord avec Emploi-Québec, et pour répondre à la demande du marché du travail, il faut renforcer et développer la formation continue et adaptée tant dans les institutions d'enseignement qu'au sein des entreprises. À cet égard, Emploi-Québec doit sensibiliser les entreprises à une meilleure utilisation de la loi 90.

Objectif 3 : Au niveau géographique, inciter davantage les jeunes de l'Outaouais à poursuivre leurs études postsecondaires dans la région

La Table Éducation-Outaouais et ses partenaires veulent dynamiser le secteur de l'éducation et lui donner les outils nécessaires pour répondre adéquatement à la nouvelle donne de l'économie et limiter l'attraction exercée par les institutions de l'Ontario sur la population étudiante de la région.

Ainsi, la Table Éducation-Outaouais soutiendra ses actions par la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de communication et de marketing plus efficace pour faire connaître et valoriser les formations professionnelle, technique et universitaire offertes par les institutions de formation en Outaouais.

En comparaison avec d'autres régions similaires du Québec (Estrie, Saguenay, Mauricie), le ministère de l'Éducation du Québec doit fournir à la région les moyens nécessaires pour combler le retard que l'Outaouais affiche au chapitre de l'offre de services éducatifs et de formation.

De plus, et afin de réduire la dépendance de la région vis-à-vis des structures d'enseignement ontariennes, les institutions de l'Outaouais doivent être en mesure d'offrir des conditions d'accès aux études aussi avantageuses que celles offertes en Ontario.

- **Cible stratégique : Santé et services sociaux**
- **Priorité de développement : Les grandes stratégies doivent converger vers l'instauration, le maintien et la consolidation d'un véritable réseau de services intégrés, un réseau d'organisations et de personnes qui fournissent en synergie un continuum de services à la population pour maximiser les effets de leurs contributions respectives**

La réponse aux besoins et aux attentes de la population dans le domaine sociosanitaire est liée aux éléments suivants : 1° la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité, principalement par la consolidation d'un réseau de services intégrés ; 2° l'augmentation significative de la promotion de la santé et du bien-être et de la prévention des problèmes sociosanitaires ; 3° une meilleure connaissance du niveau de satisfaction des usagers et une meilleure évaluation de la qualité des services ; 4° un appui plus soutenu auprès du personnel du réseau dans ses efforts pour maintenir et améliorer la qualité des services.

L'outil de base que s'est donné la région à cet égard est le Plan stratégique régional de consolidation 1999-2002. Ce plan se veut en continuité avec la vision régionale développée au cours des dernières années ainsi qu'avec les orientations ministérielles telles que signées dans l'entente de gestion MSSS-Régie en juin 1999.

La réalisation du Plan stratégique régional de consolidation 1999-2002 nécessite : 1° un financement additionnel destiné au développement de services offerts par les établissements et organismes communautaires de la région ; 2° une phase III du rapatriement qui permettra la diminution de la consommation de services ontariens et des économies d'environ 12 millions de dollars qui doivent être réinvesties dans la région pour consolider l'offre de services ; 3° la mise en œuvre d'un plan directeur de ressources immobilières et du plan d'action concernant la prochaine phase du rapatriement (en cours d'élaboration à la Régie régionale de l'Outaouais).

Objectif 1 : Consolider les acquis des dernières années

Les actions dans le domaine sociosanitaire doivent être assises sur les fondements suivants : un réseau de services plus intégrés ; le virage ambulatoire et le renforcement du maintien à domicile ; la consolidation de l'Info-santé ; l'implication des organismes communautaires ; l'autosuffisance régionale en services spécialisés et ultraspecialisés ; une meilleure répartition des ressources au profit des diverses clientèles ; un personnel en nombre suffisant, compétent et engagé, prêt à relever des défis ; un réseau de plus en plus productif utilisant au maximum les ressources disponibles et des systèmes d'information au service du réseau de la santé et des services sociaux.

Objectif 2 : Apporter des solutions durables pour améliorer l'accès et la qualité des services

Des mesures dans l'ensemble des programmes-clientèles devront être réalisées en partenariat avec le milieu ainsi qu'avec les divers secteurs d'activités pour identifier et apporter des réponses aux diverses situations constatées dans chacun des domaines suivants : santé publique ; santé physique ; santé mentale ; jeunesse ; toxicomanie ; violence sous toutes ses formes ; personnes âgées ; personnes avec une déficience physique ou intellectuelle.

De nouveaux défis devront également être relevés face à des besoins qui ont émergé au cours des années. Soulignons, à cet effet, les cibles suivantes qui ont été identifiées dans l'Entente de gestion MSSS-RRSSO : l'accroissement de l'accessibilité aux services d'urgence et la diminution des délais d'attente ; l'accès aux services spécialisés et très spécialisés ; le soutien à domicile des personnes âgées ainsi que d'autres groupes cibles ; l'amélioration des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Objectif 3 : Développer une véritable approche intégrée dans la planification, le développement, la mobilisation et la gestion des ressources humaines

Il faut poursuivre des actions ayant pour but de s'assurer de la disponibilité d'un personnel compétent, valorisé et motivé afin d'assurer la dispensation des services de qualité

à la population. Les actions devront porter sur les aspects suivants : la mobilisation et la participation des ressources humaines ; la planification, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre, en lien avec les besoins identifiés dans le plan de consolidation ; le maintien et le développement de compétences ainsi que l'adaptation de la main-d'œuvre ; la gestion des mouvements de la main-d'œuvre ainsi que le soutien et le développement du personnel d'encadrement.

Objectif 4 : Doter l'Outaouais de mesures particulières pour s'assurer des ressources requises face à sa situation frontalière et lui permettre de rapatrier les clientèles qui consomment des soins de santé en Ontario

Le secteur socio-sanitaire constitue pour l'Outaouais un outil de développement socio-économique important. Sa situation particulière, eu égard à sa juxtaposition à la région d'Ottawa-Carleton, a des impacts sur la consommation des services et sur la fuite de capitaux devant servir à la consolidation et au développement de services dans la région pour mieux desservir la population. En 1998-1999, les résidents de l'Outaouais ont consommé des services hospitaliers internes et externes représentant une somme de près de 40 millions de dollars en Ontario. Bien qu'il n'y ait pas d'engagement formel du ministère de la Santé, la Régie régionale de l'Outaouais souhaite planifier, organiser et implanter une phase III du Projet de rapatriement d'ici l'an 2005 afin de rapatrier environ 12 millions de dollars dans l'Outaouais et de rendre la région autosuffisante à 95%. Les cibles visées sont : les soins de longue durée ; les services externes, psychiatriques et de réadaptation ; et la chirurgie cardiaque.

Toutefois, la région doit faire face à des obstacles importants pour pouvoir atteindre ces cibles, tout en maintenant les acquis chèrement obtenus au cours des quinze dernières années. Il s'agit notamment du recrutement et de la rétention des ressources humaines (médicales et infirmières) en nombre suffisant pour assurer à la population l'offre des soins requis.

Or, l'Outaouais doit non seulement compétitionner avec l'ensemble des régions du Québec pour les médecins et les infirmières, mais surtout avec les hôpitaux d'Ottawa-Carleton et de l'Est ontarien. Malgré des efforts considérables réalisés depuis la mise en œuvre de l'Opération Rapatriement, la situation demeure toujours problématique et s'est même détériorée au cours de la dernière année. La région n'est pas en mesure d'atteindre les cibles de recrutement d'effectifs médicaux et voit plusieurs équipes médicales se désagréger. D'autre part, la région connaît une grave pénurie d'infirmières qui s'accroît avec la proximité d'Ottawa.

Les facteurs qui influencent directement cette situation sont les suivants :

- > Pour le recrutement et la rétention des médecins dans la région, l'Ontario possède des avantages indéniables en ce qui a trait à la rémunération ; la tarification des actes médicaux spécialisés en Ontario est en moyenne de 40% supérieure à celle du Québec ;
- > En plus des problèmes de recrutement et de rétention dans la région, il faut aussi prendre en compte que de plus en plus de médecins quittent la pratique mixte (établissement/ cabinet) pour ne faire que de la consultation avec ou sans rendez-vous dans les cliniques médicales ; on assiste à une désaffectation des médecins pour la pratique en établissement. Au cours de la dernière année, les centres hospitaliers de la région ont dû se fier de plus en plus sur des médecins dépanneurs pour combler les besoins à l'urgence (CH-CHSLD de Papineau), pour les hospitalisations (le CH des Vallées de l'Outaouais, mission CH dans le Pontiac et Maniwaki) ou pour la gamme de services (fermetures temporaires d'unités, comme dans le cas de Maniwaki). De plus, le CH Pierre-Janet doit faire face à des difficultés importantes de recrutement de psychiatres (cible de 37 alors que la situation actuelle est de 26), alors que de nombreux psychiatres œuvreraient strictement en cabinet privé dans les zones urbaines du Québec (Montréal, Québec) ;

> Enfin, en ce qui a trait aux infirmières, on évalue à ce moment à 56 le nombre d'infirmières ayant quitté la région depuis un an, attirées par les offres et les conditions de travail dans les hôpitaux d'Ottawa. De plus, 25 autres infirmières ont demandé une licence de pratique en Ontario. Les salaires d'infirmières en Ontario, particulièrement pour les échelons supérieurs, sont de 25 % plus élevés qu'au Québec et l'Hôpital d'Ottawa a amorcé depuis un an une campagne massive de recrutement avec des primes de 2000 \$ pour les infirmières qui sont recrutées et des primes de 500 \$ pour celles qui les recrutent. Des efforts majeurs sont en cours pour tenter d'agir sur la situation, mais des mesures particulières propres à l'Outaouais et plus musclées sont requises.

Pour réaliser les objectifs et faire face aux obstacles, l'Outaouais devra être dotée d'un ensemble de mesures qui lui permettront d'atteindre les cibles suivantes :

- 1° assurer une certaine gestion de l'enveloppe hors Québec ;
- 2° évaluer la possibilité de mettre en place des mécanismes d'autorisation préalable pour les services suivants : externes, internes en santé mentale, en réadaptation et en soins de longue durée ;
- 3° poursuivre la consolidation et le développement de services pour recevoir de nouvelles clientèles ;
- 4° recruter et retenir les effectifs médicaux nécessaires pour desservir la population, dont des modifications au modèle québécois d'organisation médicale qui tiennent compte des besoins régionaux et de mesures incitatives propres à la région ;
- 5° recruter et retenir des effectifs dans les domaines des soins infirmiers et autres domaines cliniques par des mesures incitatives pour le recrutement et la rétention des professionnels qui tiennent compte des particularités frontalières ;
- 6° d'autre part, il demeure essentiel que l'ensemble du régime de rémunération des médecins relevant de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) soit modifié en fonction d'un véritable projet médical qui offre des solutions à court et moyen terme aux pénuries de médecins dans les établissements de l'Outaouais et aux difficultés de recrutement et de rétention. Pour ces dernières cibles (4, 5 et 6), il s'agira d'examiner la possibilité d'une entente spécifique.

- **Cible stratégique : Transport**

- **Priorité de développement : Dans un cadre de développement durable, désenclaver l'Outaouais afin de faciliter la circulation de l'information, des biens et des personnes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région**

Le conseil régional déplore l'enclavement de l'Outaouais et soutient que le développement technologique du Québec passe par le rattachement de la région au reste du Québec.

En raison de sa situation géopolitique, l'Outaouais est branchée sur l'international et constitue la porte d'entrée vers une technopole de plus de 80 000 emplois en haute technologie. Le reste du Québec doit pouvoir s'interconnecter en passant par l'Outaouais.

Objectif 1 : Développer les infrastructures de transport régionales et nationales

Le conseil régional, au nom de l'ensemble de la région de l'Outaouais, demande au gouvernement du Québec de commencer le prolongement de l'autoroute 50. À cette fin, il est requis que le certificat d'autorisation de réalisation (CAR) soit émis au cours de l'été 2000 afin de commencer, dans les mois suivants, la construction du tronçon Masson-Montée Findlay, d'entreprendre les procédures d'acquisition jusqu'à Thurso et de compléter la réalisation de ce tronçon pour l'année 2004. Durant cette période, le ministère des Transports du Québec (MTQ) veillera à obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole et le certificat d'autorisation de réalisation auprès du ministère de l'Environnement pour l'ensemble du corridor, soit jusqu'à Lachute, et ce, afin de poursuivre le parachèvement des travaux à l'est de Thurso en 2005.

Il faudra également finaliser l'axe McConnell-Laramée entre le boulevard St-Laurent et le chemin de la Montagne. Le MTQ devra obtenir le certificat d'autorisation de réalisation pour le concept d'un boulevard en surface en l'an 2000 afin de poursuivre les travaux au cours de la même année et de compléter sa réalisation pour l'année 2003.

De plus, le site d'un nouveau lien routier efficace et permanent entre la CUO et le réseau routier ontarien devra faire l'objet d'un accord entre les niveaux de gouvernement concernés. Cet accord permettra d'amorcer les études techniques et environnementales requises pour sa réalisation.

Le conseil régional demande au ministère des Transports d'identifier au niveau de l'intersection de Grand Remous, par une signalisation appropriée, la route 105 comme route alternative vers Montréal.

Au niveau ferroviaire, il faut aussi maintenir et développer le lien Gatineau-Québec et établir un train rapide dans le corridor Québec-Windsor. Au niveau aérien, il y a lieu de maintenir et de développer des liaisons à partir de l'aéroport de Gatineau. Les infrastructures et les services reliés aux corridors fluviaux de l'Outaouais, tels que véhiculés par l'Outaouais fluvial, méritent aussi une attention particulière.

Le conseil régional estime que l'Outaouais 2010 ne peut se réaliser sans la mise en place d'un réseau efficace de téléphonie local et régional et de transport de l'information numérique. Les investissements en fibre optique annoncés dans le dernier budget doivent se concrétiser en région. Enfin, au niveau du transport de l'énergie, il faut développer un gazoduc vers les régions ressources.

Le ministère des Transports favorisera la mise en œuvre du Plan régional de signalisation touristique devant être déposé au conseil régional, en 2001, par la Table Tourisme Outaouais.

Objectif 2 : Développer le service de transport en commun

Outre la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Plan de transport de l'Outaouais et qui font consensus (voies réservées, développement de projets domiciliaires, gestion du covoiturage, gestion de la demande, transport en commun adapté, etc.), le conseil régional estime qu'il faut mettre en valeur des ressources sous-utilisées au niveau du transport (scolaire, collectif, covoiturage, voies ferrées pour un train léger, etc.) et organiser le transport en commun en milieu rural

particulièrement pour les jeunes, les personnes âgées et les femmes isolées ou sans moyen de transport. Des solutions en matière de transport collectif pourraient être trouvées dans le cadre d'un projet d'économie sociale.

Objectif 3 : Désenclaver la région par le déploiement d'un réseau de sentiers

Le conseil régional et ses partenaires veulent que le réseau de sentiers cyclables de l'Outaouais soit complété et intégré à la Route verte. Le réseau de sentiers à multiples fonctions intra et interrégional devra aussi être complété et intégré dans des réseaux plus vastes. Il faudra, de plus, assurer la permanence du tracé du réseau de sentiers de motoneige et les liens rural-urbain.

- **Cible stratégique : Soutien au développement local, sectoriel et régional**
- **Priorité de développement : Assurer un soutien financier et technique équitable tant au niveau local, sectoriel que régional dans la mise en œuvre et la réalisation des actions prioritaires retenues par la région**

Objectif 1 : Doter les territoires, les secteurs prioritaires et la région des ressources nécessaires à la réalisation de leur plan d'action

La réalisation des plans locaux, des plans sectoriels et de la planification stratégique régionale ainsi que l'atteinte des résultats doivent être mises en perspective avec les moyens appropriés (ressources humaines et financières) qui seront affectés à la réalisation des actions stratégiques prioritaires.

Le conseil régional souhaite la mise en œuvre d'un plan de relations avec le public et les institutions de même qu'un plan de communication intégrée rigoureux et cohérent dont les objectifs devront viser, entre autres, la diffusion auprès de tous les intéressés des résultats obtenus en vertu de la présente entente cadre de développement, la promotion de l'intégrité et de la spécificité québécoise de l'Outaouais et de son rayonnement, le partage d'une vision commune de ses intérêts et le développement chez ses citoyennes et ses

citoyens d'un sentiment de fierté et d'appartenance. Cette action nécessitera la signature éventuelle d'une entente spécifique avec Communication-Québec.

Le conseil régional et ses partenaires demandent au gouvernement de reconduire pour une période minimale de cinq ans le financement de la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO). Le nouveau protocole devra tenir compte des interventions de la SDEO sur l'ensemble de l'Outaouais et prévoir à cet effet un financement spécifique dédié à son fonctionnement.

Le conseil régional et ses partenaires demandent au gouvernement de doter les centres locaux de développement (CLD) des moyens financiers nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

AXE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein de la communauté, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de retirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, de permettre à la collectivité de progresser, socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable soucieux de justice sociale.

Dans la foulée du Forum Outaouais 2000, le comité régional sur le développement social a obtenu le soutien de l'ensemble des décideurs et décideuses dans la mise en œuvre des orientations retenues en matière de développement social.

L'essentiel de ces orientations s'inscrivent dans la perspective d'une vision régionale intégrée basée sur un développement durable et une amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles dans le respect des

milieux de vie. Il vise deux cibles : la jeunesse et la pauvreté ; le loisir et le sport. La cible jeunesse et pauvreté a pour stratégie de réduire les inégalités en s'attaquant à la base du problème : lutter contre la pauvreté, notamment chez les jeunes, afin de briser le cercle de l'exclusion tout en assurant un développement global à l'ensemble des jeunes. Il vise à faire de chaque individu un acteur concerné par l'avancement et l'épanouissement de sa communauté. La cible sport et loisirs, quant à elle, vise à valoriser, sur l'ensemble du territoire, une pratique saine et enrichissante de loisirs et de sports accessibles pour tous.

Dans cette perspective, la crise aiguë dans laquelle est plongée notre jeunesse nous presse d'agir. De même, le contexte économique des dernières années fait en sorte que de plus en plus de personnes se trouvent dans une situation de pauvreté et d'exclusion. Devant l'ampleur de la situation, la région doit concentrer ses efforts, en développement social, sur les problèmes vécus par la jeunesse et les personnes démunies et sur la nécessaire mobilisation qui en découle.

- **Cible stratégique : Jeunesse et pauvreté**
- **Priorité de développement : Mobiliser les décideurs et les intervenants de la région afin de réduire les inégalités par des projets structurants pour contrer la pauvreté chez les jeunes et briser le cercle de l'exclusion**

Objectif 1 : Doter l'Outaouais d'une instance régionale et d'instances locales en partenariat avec le milieu, notamment les CLD et les centres locaux de services communautaires (CLSC)

L'objectif visé par le conseil régional consiste à créer un lieu d'échanges, afin de : partager les connaissances, les constats et les initiatives en matière de développement social ; proposer les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs et suggérer aux décideurs les ajustements aux stratégies actuelles ; dresser un bilan des activités en matière de développement social ; rendre publiques et valoriser les réalisations dans le cadre du développement social.

Objectif 2 : Assurer le développement social et économique des milieux en désintégration afin de réduire les inégalités sociales

Pour réaliser cet objectif, le conseil régional s'engage à : soutenir les projets locaux et régionaux qui s'inscrivent dans les orientations prioritaires ; soutenir la recherche sur le potentiel de développement des communautés, sur la formation d'intervenants et d'intervenantes locaux et le développement de ressources nouvelles intégrant les volets économiques et sociaux ; encourager l'émergence de projets d'économie sociale qui favorisent l'intégration des jeunes et des femmes ; susciter le partenariat entre les secteurs d'activité et la cohérence auprès des divers intervenants et intervenantes afin de soutenir la participation active des communautés visées dans la réalisation de projets sur les territoires.

Dans le but de soutenir le développement social des communautés, la Régie régionale de l'Outaouais a identifié un montant récurrent de 500 000 \$ pour le financement de projets en développement social et de milieux en santé. Le conseil régional souhaite consolider l'action régionale dans cette orientation en recherchant d'autres partenaires disposés à contribuer à de tels projets.

Objectif 3 : Mettre en place des mesures adaptées afin d'augmenter la formation, la préparation à l'emploi et l'insertion des jeunes qui sont actuellement exclus du marché du travail

Pour réaliser cet objectif, il faudra mettre en œuvre un plan d'action suite aux études sur le développement scolaire en Outaouais. La Régie régionale, le MEQ, le MSS, Emploi-Québec et d'autres partenaires participent à des discussions pour l'élaboration de projets de développement social visant les jeunes. Ces projets pourraient mener à la signature d'ententes spécifiques.

- **Cible stratégique : Amélioration de la qualité de vie par le loisir et le sport**
- **Priorité de développement : Utiliser et intégrer tous les moyens disponibles afin d'assurer une pratique saine et enrichissante du loisir et du sport, en considérant l'accessibilité pour tous et en soutenant l'action bénévole en Outaouais**

Objectif 1 : Assurer une pratique saine et enrichissante d'activités de loisirs et de sports

Pour atteindre cet objectif, l'Unité régionale de loisirs et de sports de l'Outaouais (URLSO) entend soutenir, promouvoir et mettre en place des occasions de pratique d'activités physiques dans la région ; assurer le développement de la jeune relève et prévoir l'amélioration des infrastructures de loisirs et de sports.

Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité à des loisirs et au sport pour les jeunes et les personnes démunies

Afin d'atteindre cet objectif, l'URLSO entend : encourager et soutenir les municipalités, les commissions scolaires et le milieu associatif à développer des programmes d'accessibilité au sport et aux activités de loisirs pour les personnes démunies, spécialement les jeunes, les familles monoparentales et les familles en général ; promouvoir la fréquentation des camps de vacances et des bases de plein air de la région en considérant la situation économique des familles, dont les familles monoparentales, et soutenir le travail des maisons de jeunes et des centres communautaires de loisirs municipaux.

Objectif 3 : Soutenir l'action bénévole en loisir et sport dans l'Outaouais

Le conseil régional soutient les revendications de l'URLSO auprès des ministères concernés afin de mettre en place des outils nécessaires à la formation des bénévoles, de soutenir les MRC, les villes et les municipalités dans leurs actions auprès des bénévoles. Ces revendications visent également à augmenter le nombre de bénévoles en loisir et en sport pour les jeunes et les personnes à faible revenu.

3.1 Les parties conviennent de :

- 3.1.1 Harmoniser leurs actions et se concerter en vue de canaliser leurs ressources vers la réalisation des axes et des priorités régionales de développement retenus dans l'entente cadre.
- 3.1.2 Entreprendre des discussions en vue de la conclusion d'ententes spécifiques permettant la réalisation des axes et des priorités de développement de l'entente cadre.
- 3.1.3 Porter, à cet égard, une attention prioritaire aux enveloppes budgétaires qui pourraient faire l'objet d'une régionalisation dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux.
- 3.1.4 S'assurer que la mise en œuvre des axes et des priorités de développement se fasse en associant les partenaires déjà engagés.
- 3.1.5 Accorder un soutien prioritaire aux activités ou aux projets à forte teneur en emplois ou « à forte valeur ajoutée », autant en ce qui concerne les interventions liées à l'économie sociale qu'à celles touchant le soutien à l'entrepreneuriat.
- 3.1.6 Tenir une rencontre conjointe (CARO et CRDO) annuelle, dresser un bilan annuel exhaustif à l'égard des projets en cours de réalisation et des actions entreprises, réalisées, abandonnées ou reportées, et inscrire cette étape cruciale dans l'échéancier de la PSR comme étant un temps d'arrêt stratégique destiné à faire le point et à revoir les cibles, les moyens envisagés et surtout à reprendre le cap si nécessaire.

- 3.1.7 Établir, pendant la durée de l'entente cadre, une planification quinquennale conjointe (CARO et CRDO) qui sera définie en deux plans d'action convenus avec le ministre responsable de la région. Ces dits plans seront actualisés à tous les ans après avoir fait l'objet d'un bilan annuel, ledit plan visant à :
- > cibler les priorités de développement devant faire l'objet d'interventions pendant la durée du plan d'action ;
 - > préciser les objectifs à atteindre et identifier, dans la mesure du possible, des objectifs mesurables pour chacune des priorités retenues ;
 - > établir les moyens d'action et préciser le rôle et la nature de la contribution de chacune des parties ;
 - > identifier les objets d'ententes spécifiques à négocier pendant la durée du plan d'action ;
 - > définir des indicateurs de résultats permettant de vérifier l'atteinte des objectifs fixés dans chaque plan d'action ;
 - > élaborer et mettre en œuvre un plan de relations avec le public et les institutions de même qu'un plan de communication intégrée.
- 3.2 Il est également convenu que le conseil régional affectera en priorité le Fonds de développement régional à la réalisation des axes et des priorités de développement de l'entente cadre.

4

Modalités

d'application de l'entente

4.1 La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se terminera au cinquième anniversaire de celle-ci.

4.2 Les parties conviennent que la présente entente, qui a valeur d'obligation morale, est l'expression de leur volonté commune de contribuer à la réalisation des axes et des priorités de développement de la région de l'Outaouais.

À moins de dispositions différentes agréées par le conseil régional et les ministères et organismes gouvernementaux concernés, les ententes spécifiques auront la même portée que l'entente cadre.

4.3 Les parties conviennent que cette entente de même que les ententes spécifiques qui y seront annexées seront, le cas échéant, harmonisées de façon à prendre en compte toute nouvelle mesure et toute politique que le gouvernement pourrait adopter. Pour toute autre modification, le consentement des parties est nécessaire.

Un projet de modification proposé par une des parties doit être communiqué, par écrit, à l'autre partie. Cette dernière doit transmettre sa réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 60 jours.

Cette disposition s'applique aussi aux ententes spécifiques, à moins d'indication contraire stipulée dans ces dernières.

4.4 Communications entre les parties Aux fins de la présente entente, les parties conviennent que les communications par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le conseil régional :

Monsieur Mario Laframboise, président
Conseil régional de développement de l'Outaouais
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203
Hull (Québec) J8Y 3Y3

Pour le gouvernement :

Monsieur Paul-André David, sous-ministre adjoint
Ministère des Régions
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 7.120
Hull (Québec) J8X 4C2

Signatures

Pour le gouvernement du Québec

M. JEAN-PIERRE JOLIVET Date
Ministre des Régions

M. JOSEPH FACAL Date
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
et ministre responsable de la région
de l'Outaouais

Pour le Conseil régional de développement de la région
de l'Outaouais

M. MARIO LAFRAMBOISE Date
Président

Note : les originaux de cette entente ont été signés par les parties
le 21 juin 2000.

Annexe 1 : Liste des ententes spécifiques actuellement en vigueur

Annexe 2 : Liste des ententes spécifiques en cours de négociation au moment de la signature de la présente entente cadre

Annexe 3 : Liste des projets d'ententes spécifiques potentielles découlant de la présente entente cadre

Annexe 1

Liste des ententes spécifiques actuellement en vigueur

Nom	Date de signature	Date d'échéance
Entente spécifique sur le développement et les modes de gestion de la réserve faunique de Papineau-Labelle	1996-08-21	1998-12-31 (renouvelable)
Entente spécifique sur le développement et les modes de gestion de la réserve faunique La Vérendrye	1995-07-27	1998-12-31 (renouvelable)
Entente spécifique sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies	1999-11-19	2002-11-19
Entente spécifique sur le développement des entreprises culturelles	2000-03-06	2003-03-06

Annexe 2

Liste des ententes spécifiques en cours de négociation au moment de la signature de la présente entente cadre

Entente spécifique sur le volet immigration (2^e volet)

Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal

Annexe 3

Liste des projets d'ententes spécifiques potentielles découlant de la présente entente cadre 2000–2005

Entente spécifique jeunes

Pour ce faire, l'Outaouais doit offrir des formations adaptées de type professionnel et spécialisé en région et sur les territoires. La mobilisation et l'interaction des différents intervenants concernés s'inscriront si possible, à l'intérieur d'une entente spécifique.

Entente spécifique femmes

Une entente spécifique sera élaborée par le conseil régional pour mettre en œuvre la cinquième orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine.

Entente spécifique tourisme

Le conseil régional veut signer une entente spécifique en tourisme qui pourrait notamment porter sur la mise en application de la loi 76 en Outaouais, dans le respect par l'ATO des conditions requises à cette fin.

Entente spécifique technologies de l'information

La Table Éducation–Outaouais, de concert avec ses partenaires, doit identifier et mettre en place des programmes de formation appropriés pour répondre aux besoins de ce nouveau créneau de développement.

Ententes spécifiques forêt (5)

> Le conseil régional et le ministère des Ressources naturelles (MRN) veulent continuer à soutenir l'optimisation de l'aménagement, de l'approvisionnement, de la transformation de la matière ligneuse ainsi que le développement des seconde et troisième transformations.

- > Le conseil régional, le MRN et ses partenaires régionaux croient que l'expansion industrielle du secteur doit être appuyée par une veille technologique et commerciale, axée sur l'innovation et le transfert de technologies, qui orientera la production régionale vers de nouveaux produits à valeur ajoutée.
- > Le conseil régional et ses partenaires régionaux veulent assurer l'intégrité territoriale actuelle ainsi que la viabilité et la pérennité du projet de forêt habitée de la Forêt de l'Aigle par la signature d'une entente spécifique.
- > Le conseil régional, les MRC et les partenaires régionaux concernés veulent assurer la pérennité du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet I et Volet II).
- > Le conseil régional, les ministères et les partenaires régionaux concernés veulent promouvoir la recherche et le développement et le transfert régional des connaissances et des technologies dans le domaine de l'aménagement de la forêt feuillue et de pins en soutenant l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue.

Ententes spécifiques agroalimentaire (3)

- > Le conseil régional veut négocier avec le MAPAQ et les autres partenaires et ministères concernés une entente spécifique qui vise les objectifs prioritaires suivants : l'implantation du Guide des bonnes pratiques et son suivi ; l'augmentation de l'engraissement de bovins ; l'implantation de la filière bovine régionale ; l'amélioration du cheptel à travers la mise en place de centres d'élevage de génisses et la vente de celles-ci. L'accroissement des transferts technologiques dans une perspective d'amélioration de la rentabilité des fermes bovines, la commercialisation du produit bovin et le développement de nouveaux marchés potentiels sont aussi visés.

- > Le conseil régional veut, en collaboration avec les MRC, répertorier sur cartes les sites forestiers publics et privés à potentiel acéricole et négocier ensuite avec le MAPAQ, le MRN, les MRC et les autres partenaires concernés dans un objectif d'harmonisation des activités forestières et acéricoles en forêt publique.
- > Le conseil régional négociera avec le MAPAQ et les autres partenaires concernés une entente spécifique intégrée visant le développement de l'horticulture en région, cette industrie représentant une valeur sûre.

Ententes spécifiques culture et industries culturelles (3)

- > Le conseil régional veut, grâce à la signature d'ententes spécifiques avec le MCC, le CALQ, la SODEC et autres, susciter et consolider les initiatives ayant un impact régional touchant les équipements, le réseautage, les offres intégrées et les produits novateurs, développer certains événements à caractère régional, tels le Salon des régions du livre et Musiqu'en Août, les Métiers d'art et les entreprises culturelles.
- > Le conseil régional désire signer une entente spécifique avec le MCC visant l'établissement de stratégies pour développer, promouvoir et intégrer les produits culturels aux produits touristiques de la région.
- > Le conseil régional veut profiter de l'opportunité d'ouverture que représente l'Inforoute pour promouvoir les contenus culturels de la région. Cette action passe toutefois par une entente spécifique avec le MCC et l'implication financière du Fonds de l'autoroute de l'information du gouvernement du Québec.

Entente spécifique mines

Le conseil régional veut signer une entente spécifique avec le MRN-Mines, pour la création d'un fonds minier régional afin d'assurer l'encadrement technique et financier de la prospection.

Entente spécifique environnement

La signature d'une entente spécifique à cet effet permettrait la gestion d'une enveloppe régionale par un comité régional formé, entre autres, des CLD, des représentants des directions régionales du ministère de l'Environnement (MENV) et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) ainsi que de représentants de Recyc-Québec, de l'économie sociale et du conseil régional.

Entente spécifique éducation

Une entente spécifique tripartite entre le MEQ, le CRDO et la Table Éducation-Outaouais sera privilégiée. Une telle entente permettra à l'ensemble des institutions d'enseignement de la région de s'associer dans la poursuite d'objectifs communs avec le CRDO et le MEQ.

Entente(s) spécifique(s) santé et service sociaux

Pour réaliser les objectifs et faire face aux obstacles, l'Outaouais devra être dotée d'un ensemble de mesures qui lui permettront d'atteindre les cibles suivantes: 1° assurer une certaine gestion de l'enveloppe hors Québec; 2° évaluer la possibilité de mettre en place des mécanismes d'autorisation préalable pour les services suivants, externes, internes en santé mentale, en réadaptation et en soins de longue durée; 3° poursuivre la consolidation et le développement de services pour recevoir de nouvelles clientèles; 4° recruter et retenir les effectifs médicaux nécessaires pour desservir la population, dont des modifications au modèle québécois d'organisation médicale qui

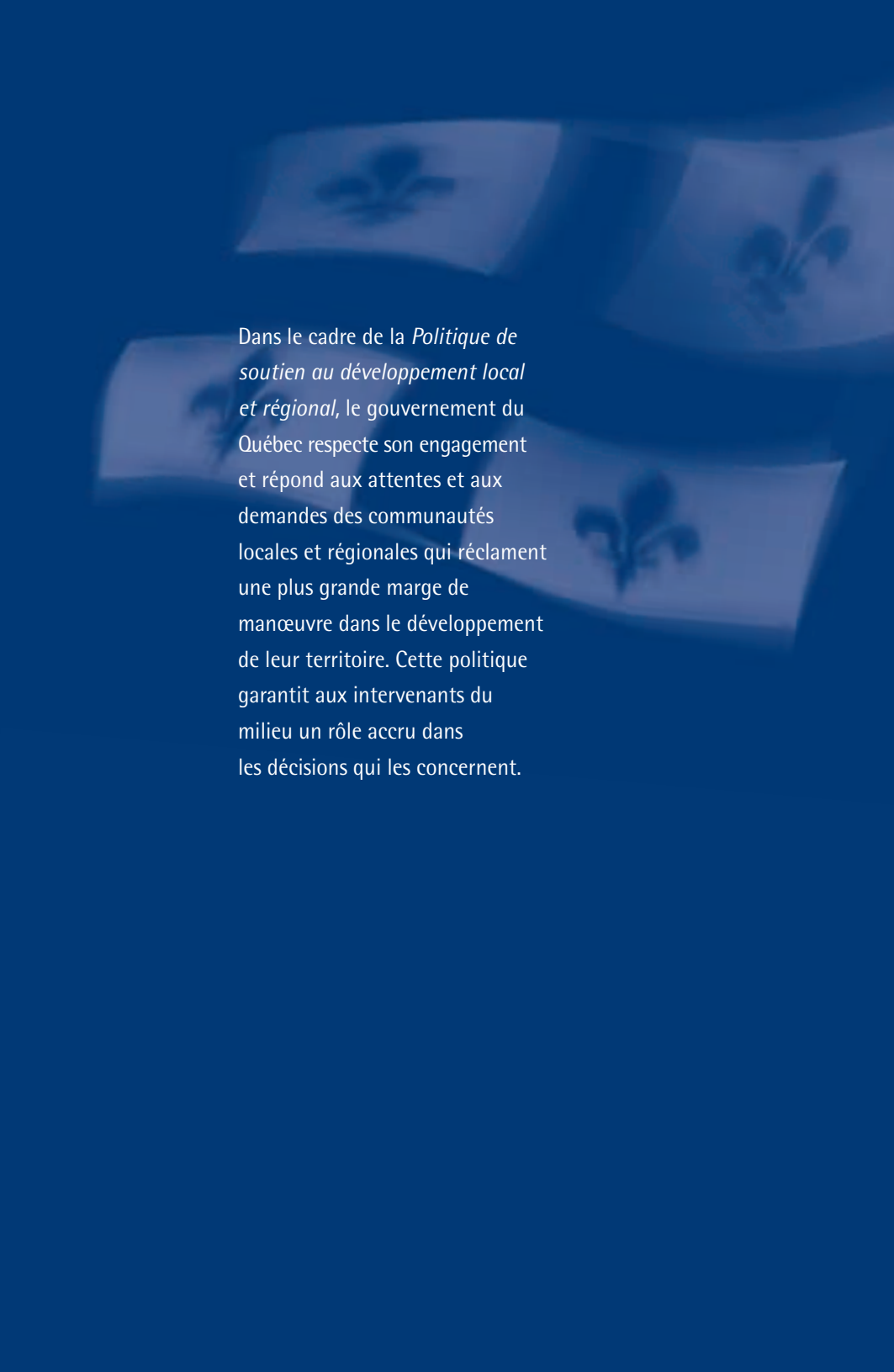
tiennent compte des besoins régionaux et de mesures incitatives propres à la région ; 5° recruter et retenir des effectifs dans les domaines des soins infirmiers et autres domaines cliniques par des mesures incitatives pour le recrutement et la rétention des professionnels qui tiennent compte des particularités frontalières ; 6° d'autre part, il demeure essentiel que l'ensemble du régime de rémunération des médecins relevant de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) soit modifié en fonction d'un véritable projet médical qui offre des solutions à court et moyen terme aux pénuries de médecins dans les établissements de l'Outaouais et aux difficultés de recrutement et de rétention.

Entente spécifique Communication-Québec

Le conseil régional souhaite la mise en œuvre d'un plan de relations avec le public et les institutions de même qu'un plan de communication intégrée rigoureux et cohérent dont les objectifs devront viser, entre autres, la diffusion auprès de tous les intéressés des résultats obtenus en vertu de la présente entente cadre de développement, la promotion de l'intégrité et de la spécificité québécoise de l'Outaouais et de son rayonnement, le partage d'une vision commune de ses intérêts et le développement chez ses citoyennes et ses citoyens d'un sentiment de fierté et d'appartenance.

Entente(s) spécifique(s) jeunesse et pauvreté

Pour réaliser cet objectif, il faudra mettre en œuvre un plan d'action suite aux études sur le développement scolaire en Outaouais. La Régie régionale, le MEQ, le MSS, Emploi-Québec et d'autres partenaires participent à des discussions pour l'élaboration de projets de développement social visant les jeunes.



Dans le cadre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement du Québec respecte son engagement et répond aux attentes et aux demandes des communautés locales et régionales qui réclament une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur territoire. Cette politique garantit aux intervenants du milieu un rôle accru dans les décisions qui les concernent.

Cette brochure peut être consultée sur le
site Internet du ministère des Régions :

<http://www.mreg.gouv.qc.ca>

